



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 12 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille vingt quatre

Le 19 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

ABSENTS / EXCUSÉS : Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippine DANGREAUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Louis MASSARD (pouvoir à Philippe PAUMIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Sylvie LAUTRU (pouvoir à Mickaël JUIGNE)).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : LE MANS METROPOLE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023
Rapporteur : Christian POIRIER

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement impose aux collectivités de présenter un rapport annuel à l'assemblée délibérante sur le fonctionnement des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement. Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août et du décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, ce document doit être présenté et adopté par l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport fait apparaître un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers concernant le coût des travaux réalisés et prévus, le prix de l'eau, le montant de la redevance d'assainissement et leur évolution sur trois exercices, les recettes et les dépenses d'exploitation, ainsi que les encours de dette.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, ce document intègre également les indicateurs de performance, exhaustivement listés dans la LEMA, qui permettent de quantifier l'action publique sur trois axes : qualité du service à l'usager, gestion financière et patrimoniale, performance environnementale.

Les temps forts de l'année 2023 sont les suivants :

- Usine de production d'eau potable de l'Épau (UPEPE) : 3,810 M€ HT pour la fin des travaux inscrits concernant les dépenses de sécurisation du site, voirie, mobilier urbain, aménagement paysagers et 140 000 € pour les études (réalisation des essais de garantie relatifs aux équipements et aux ouvrages)
- Schéma directeur eau potable (700 000 € HT) : inscription budgétaire pour l'acquisition de capteurs acoustiques, de pressions, débitmètres localisateurs de fuites et études relatives au schéma directeur
- Réserve d'eau naturelle (12,23 M€ HT) : un maître d'œuvre ainsi qu'un contrôleur technique et un coordonnateur de sécurité ont été désignés en 2023 pour engager les travaux conformément aux objectifs réglementaires
- Signalétique extérieure et intérieure : UPEPE et sites distants (50 000 € HT) : mise en place d'une signalétique directionnelle des bâtiments. Elle inclura une représentation de l'ensemble des différents bâtiments en indiquant les accueils, les stationnements et le respect des règles en matière de sécurité routière

- Travaux réseaux d'assainissement (790 000 € TTC) : rue de Bercé au Mans (enlèvement de plaques d'assainissement collectif puis tubage de la zone non couverte, mise en séparatif des réseaux séparatifs, poursuite de la continuité du tubage pour éviter la remontée des eaux de la rivière), Le Grenouillet rue Montoise au Mans (réhabilitation des canalisations et création d'un réseau d'eaux usées, adaptation du poste de relèvement)
- Marchés annuels de rénovation des canalisations et des collecteurs visitables (1,3 M € TTC) : place Gambetta rénovation collecteurs visitables, Trangé mise en pseudo séparatif du réseau d'assainissement (demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'Agence de l'Eau Loir Bretagne)
- Step Chauvinière (1,7 M € TTC) : dans le cadre du contrat d'exploitation de ce site, VEOLIA a prévu de remplacer la cuve de méthanol, qui est d'une capacité insuffisante, le renouvellement de 2 décanteurs primaires avec mise en place d'une technologie plus facile d'entretien

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport de l'année 2023.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

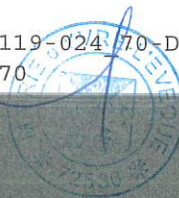
Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 28 novembre 2024

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY





RAPPORT Annuel 2023

Prix et qualité du service
Eau et assainissement



LE MANS
Métropole

Contexte réglementaire

Le RPQS est un outil de connaissance, d'information et de gestion encadré par différents textes :

- Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 instituant le RPQS (*art. L.2224-5 du CGCT*),
- en 2003, demande de la Cour des Comptes d'intégrer des indicateurs de performance, pour améliorer l'accès des usagers à l'information, mettre au regard du prix la qualité du service et s'inscrire dans une stratégie de développement durable,
- **La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006** affirme la nécessité de réaliser ce rapport et a renforcé son contenu,
- Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 introduit dans le rapport annuel des indicateurs techniques (ressources, qualité, volumes, ...), financiers (tarification, dette, investissements, ...) et de performance (état d'avancement de la protection de la ressource, conformité des rejets et des équipements d'épuration des eaux usées, ...),
- L'arrêté du 2 mai 2007 précise la définition des indicateurs,
- La circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008.
- L'ordonnance n° 2022—1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le mot du Vice Président

Les services d'eau et d'assainissement sont aujourd'hui confrontés à une équation toujours plus complexe à résoudre pour maintenir des tarifs économiquement acceptables tout en relevant les nombreux défis qui s'imposent à eux :

- besoins en investissements afin de poursuivre le renouvellement des infrastructures et des réseaux,
- mise à niveau des traitements face aux pollutions émergentes,
- adaptation de la gestion du cycle de l'eau face aux changements climatiques,
- contexte budgétaire contraint et coût d'exploitation croissant ;

C'est dans ce contexte économique difficile marqué également par une difficile stabilisation des recettes (diminution tendancielle des consommations et restriction des aides des agences de l'eau sur le petit cycle de l'eau) que Le Mans a garanti en 2023, à nouveau, un prix stable de la facture d'eau et d'assainissement pour l'ensemble des usagers du territoire métropolitain avec une qualité de service toujours aussi élevée.

Le Mans Métropole consacre un volume d'investissements importants dans le renouvellement de ses réseaux comme de ses ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour garantir une gestion optimisée de son patrimoine.

L'année 2023, aura une nouvelle fois été traversée par un épisode de sécheresse notable, qui a mobilisé le Service de l'Eau et de l'Assainissement sur sa capacité à poursuivre l'optimisation de son outil de sectorisation dans l'objectif de limiter les pertes en eau sur son réseau de distribution AEP.

En parallèle, l'effort porté sur l'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement et la réduction des rejets directs d'eaux usées au milieu naturel reste une volonté quotidienne des agents du Service Eau et Assainissement pour répondre aux enjeux de préservation environnementale.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement de la transition écologique comme objectif majeur des personnels du service comme des

décideurs territoriaux et irrigue de manière transversale l'ensemble des activités de la Collectivité. Les missions prioritaires, pour le Service Eau et Assainissement sont entre autres de mieux valoriser les ressources et de diminuer l'empreinte écologique du service public de l'eau et de l'assainissement.

L'année 2023 aura également été marquée par l'intégration de la commune de Fatines au sein de Le Mans Métropole. Ainsi, le Service Eau et Assainissement devient compétent sur son champ d'action pour organiser les missions dont il a la charge :

- Alimentation en eau potable,
- Assainissement collectif,
- Assainissement non collectif,
- Relation aux usagers et facturation,
- Gestion des Eaux Pluviales,
- Service Public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Aussi, les compétences ont été et seront reprises en régie à l'extinction des contrats de Délégation de Service Public en cours d'exécution au moment de l'intégration et dans la temporalité définie ci-après :

1. Dès le 1^{er} janvier 2023 – Assainissement Non Collectif, pluviale et DECI,
2. Au 01 octobre 2023 – Alimentation en eau potable,
3. A compter du 1^{er} janvier 2025 – Assainissement Collectif.

Afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers de la commune de Fatines, une convention d'achat/vente en gros d'eau a été signée entre Le Mans Métropole et le SIAEP de Montfort Le Gesnois.

Ainsi, le Service Eau et Assainissement de Le Mans Métropole garantit aux usagers de la commune de Fatines une qualité de service équivalente à l'ensemble du territoire métropolitain permettant notamment de disposer de l'unicité tarifaire.

Par ailleurs, on notera aussi que suite à l'extinction d'un contrat de Délégation de Service Public, le Service Eau et Assainissement exerce depuis le 23/11/2023, en régie, la gestion de la compétence Assainissement Collectif sur la commune de Saint-Georges du Bois. Les abonnés de ce territoire métropolitain reçoivent dorénavant une facture unique pour leurs consommations d'eau potable et de production d'eaux usées.

En outre, la mise en service en juin 2023 de l'intégralité des process de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau réhabilitée dans sa configuration définitive marque la fin de presque cinq années intenses de travaux d'un programme débuté en 2019. Cette opération de 30,5 millions d'euros H.T traduit la volonté de la Collectivité de porter un niveau d'investissement important dans la modernisation de ses infrastructures pour garantir un haut niveau de service aux usagers du territoire.

Fortement engagée dans des actions de transition écologique, la Collectivité, en 2024, au travers des compétences du Service Eau et Assainissement poursuivra autant que possible l'anticipation de son approche de certaines thématiques pour répondre aux enjeux stratégiques liés à l'eau sur son territoire et notamment sur :

- la vulnérabilité et la gestion durable des ressources en eau,
- les impacts du changement climatique,
- le vieillissement des infrastructures,
- la sûreté des installations.

Marcel MORTREAU

Vice-Président délégué

Sigles & abréviations

BP	Budget Primitif
Cue	Communauté Urbaine de l'Eau
DSP	Délégation de service public
EP	Eaux pluviales
Eq/hab	Equivalent habitant
EU	Eaux Usées
DT	Déclaration de travaux
DIT	Déclaration d'intention de travaux
HT	Hors Taxe
ITV	Inspection télévisuelle
LMM	Le Mans Métropole
MES	Matière en suspension
ML	Mètre linéaire
MS	Matières sèches
NC	Non-conformité
PLU	Plan local d'urbanisme
SMAEP	Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
SST	Sauveteur secouriste du travail
STEP	Station d'épuration
TTC	Toutes taxes comprises
U	Unitaire
UPEPE	Unité de production d'eau potable de l'Epau
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZA	Zone artisanale
ZI	Zone industrielle

Sommaire

◆ Contexte réglementaire	2
◆ Le mot du vice Président	3
◆ Sigles & abréviations	5
◆ Sommaire	6
◆ Temps forts 2023	7
◆ Chiffres clés 2023	9
◆ Territoire et mode de gestion	11
◆ Organigramme	12
◆ Les missions du service	13
◇ Usine de production d'eau potable	13
◇ Exploitation du réseau d'eau potable	15
◇ Exploitation de l'Assainissement	17
◇ Assainissement stations d'épuration	19
◇ Clientèle	20
◇ Service Administratif et Financier	21
◇ Service Etudes, autorisations et travaux	22
◇ Les moyens humains	23
◇ Moyens techniques et matériels	24
◇ Logistique et achats—Magasins	25
◇ Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE)	26
◆ La facture d'eau	27
◆ Les moyens financiers	28
◆ Le budget annexe	29
◆ Focus	33
◆ Travaux	35
◆ Evolutions techniques et technologiques	36
◆ Annexes	38

TEMPS FORTS 2023

30,42 M€ HT

UPEPE montant global

3,810 M€ HT fin des travaux inscrits concernant les dépenses de sécurisation du site, voirie, mobilier urbain, aménagement paysagers et 140 000 € pour les études (réalisation des essais de garantie relatifs aux équipements et aux ouvrages).



700 000 € HT

Schéma directeur, eau potable

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable permet d'étudier la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution de la ressource aux consommateurs.

Inscription budgétaire pour l'acquisition de capteurs acoustiques, de pressions, débitmètres localisateurs de fuites et études relatives au schéma directeur



12,23 M€ HT

Réserve d'eau naturelle

Un maître d'œuvre ainsi qu'un contrôleur technique et un coordonnateur de sécurité ont été désignés en 2023 pour engager les travaux conformément aux objectifs réglementaires.

50 000 € HT

Signalétique extérieure et intérieure : UPEPE et sites distants

Mise en place d'une signalétique directionnelle des bâtiments. Elle inclura une représentation de l'ensemble des différents bâtiments en indiquant les accueils, les stationnements et le respect des règles en matière de sécurité routière



790 000 € TTC

Travaux réseaux d'assainissement

- Rue de bercé au Mans enlèvement de plaques d'assainissement collectif puis tubage de la zone non couverte, mise en séparatif des réseaux séparatifs, poursuite de la continuité du tubage pour éviter la remontée des eaux de la rivière

140 000 € TTC

- Le Grenouillet : rue Montoise au Mans réhabilitation des canalisations et création d'un réseau d'eaux usées , adaptation du poste de relèvement

1,3 M € TTC

Marchés annuels de rénovation des canalisations et des collecteurs visitables

- Place Gambetta rénovation collecteurs visitables
- Trangé mise en pseudo séparatif du réseau d'assainissement (demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne)

1,7 M € TTC

Step Chauvinière:

Dans le cadre du contrat d'exploitation de ce site, VEOLIA a prévu de remplacer

- La cuve de méthanol, qui est d'une capacité insuffisante
- Renouvellement de 2 décanteurs primaires avec mise en place d'une technologie plus facile d'entretien

680 000 € TTC

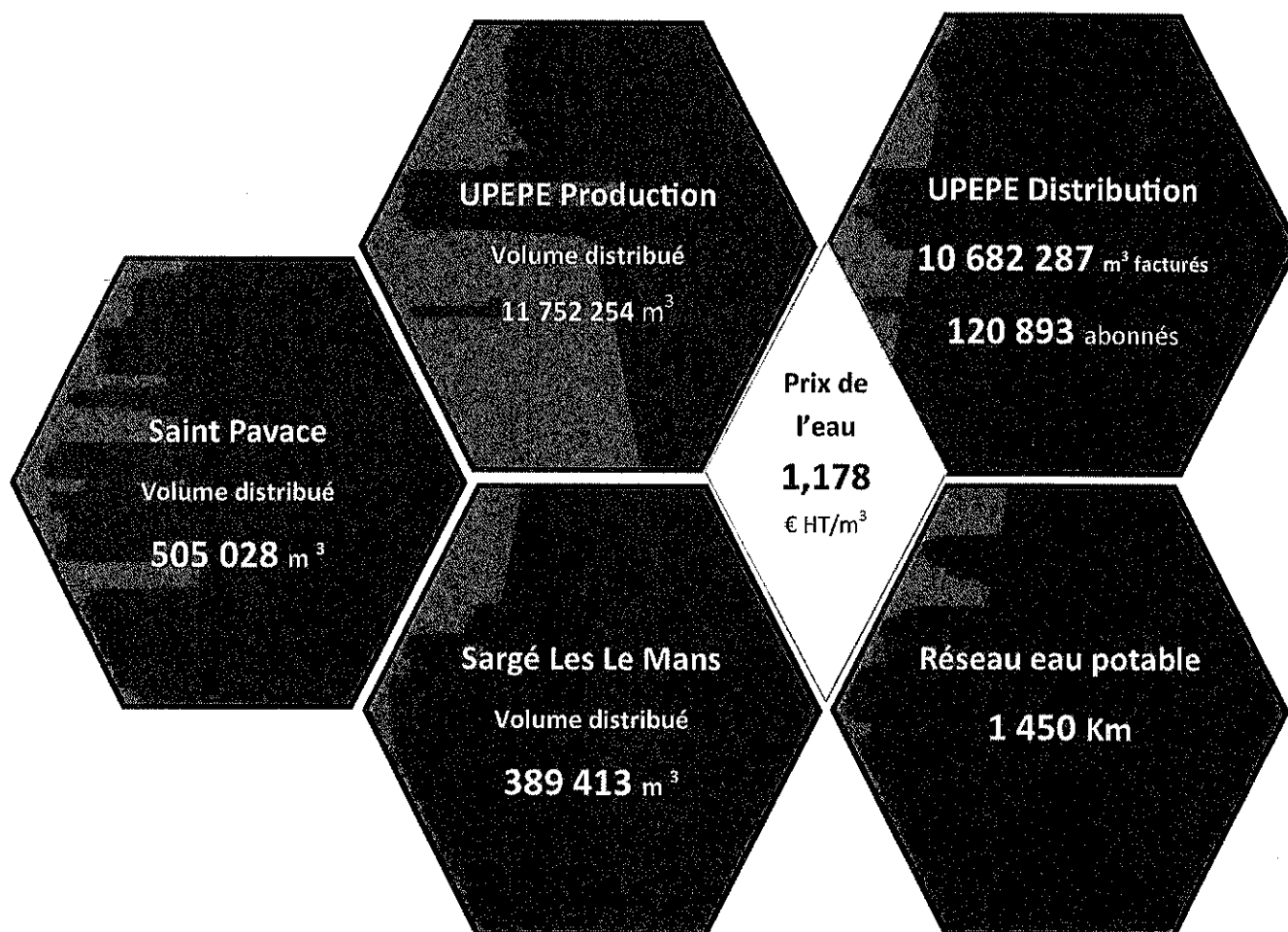
Schémas directeurs, assainissement

Suite à la finalisation des schémas directeurs sur plusieurs communes de LMM

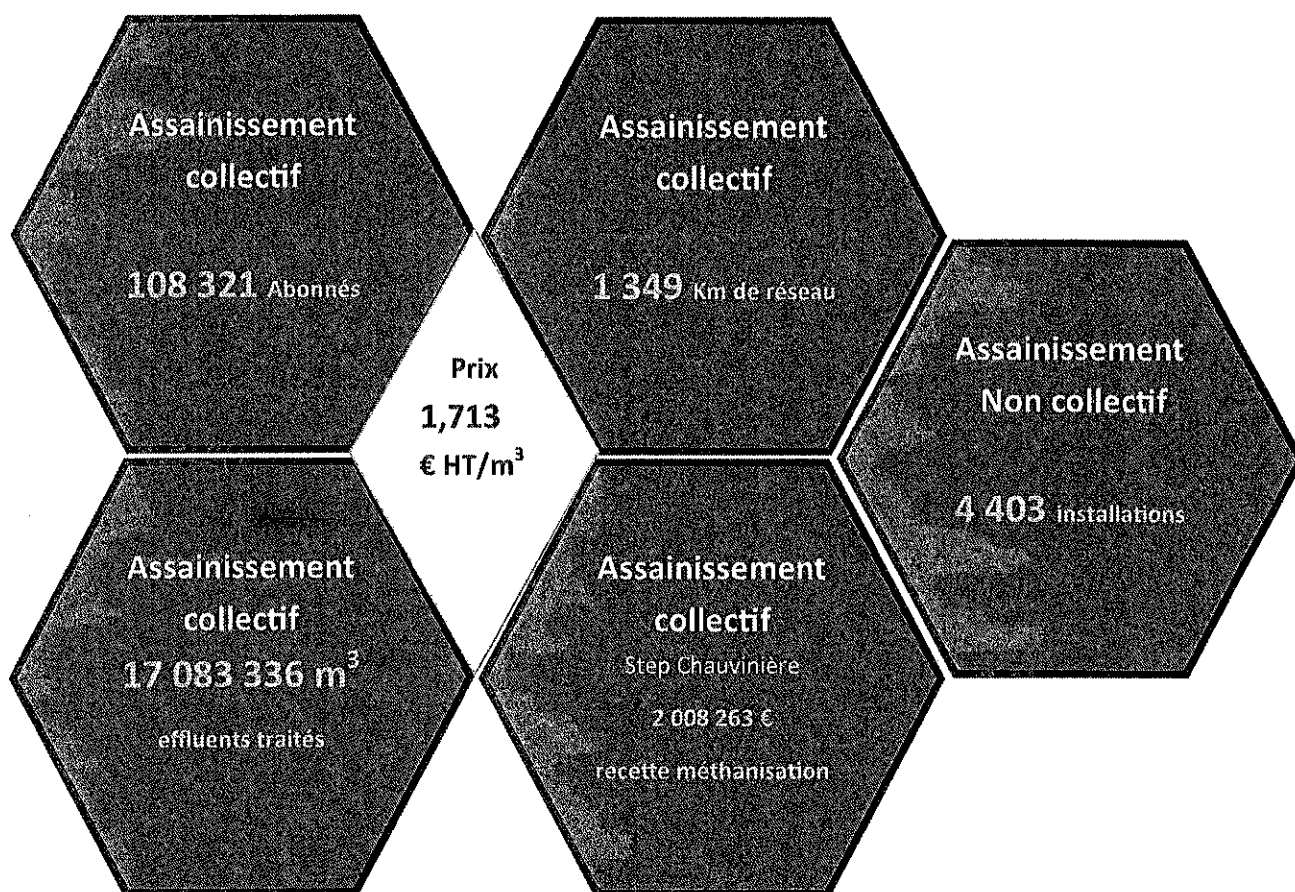
- La Milesse, St Georges Ruaudin : Réhabilitation regards de visite, travaux de chemisage
- Fay : réhabilitation de collecteurs visitables unitaires
- Trangé : désignation maître d'œuvre pour futurs travaux station d'épuration
- Chaufour Notre Dame : adaptation des systèmes de prétraitement et métrologie des installations

CHIFFRES CLES 2023

EAU POTABLE

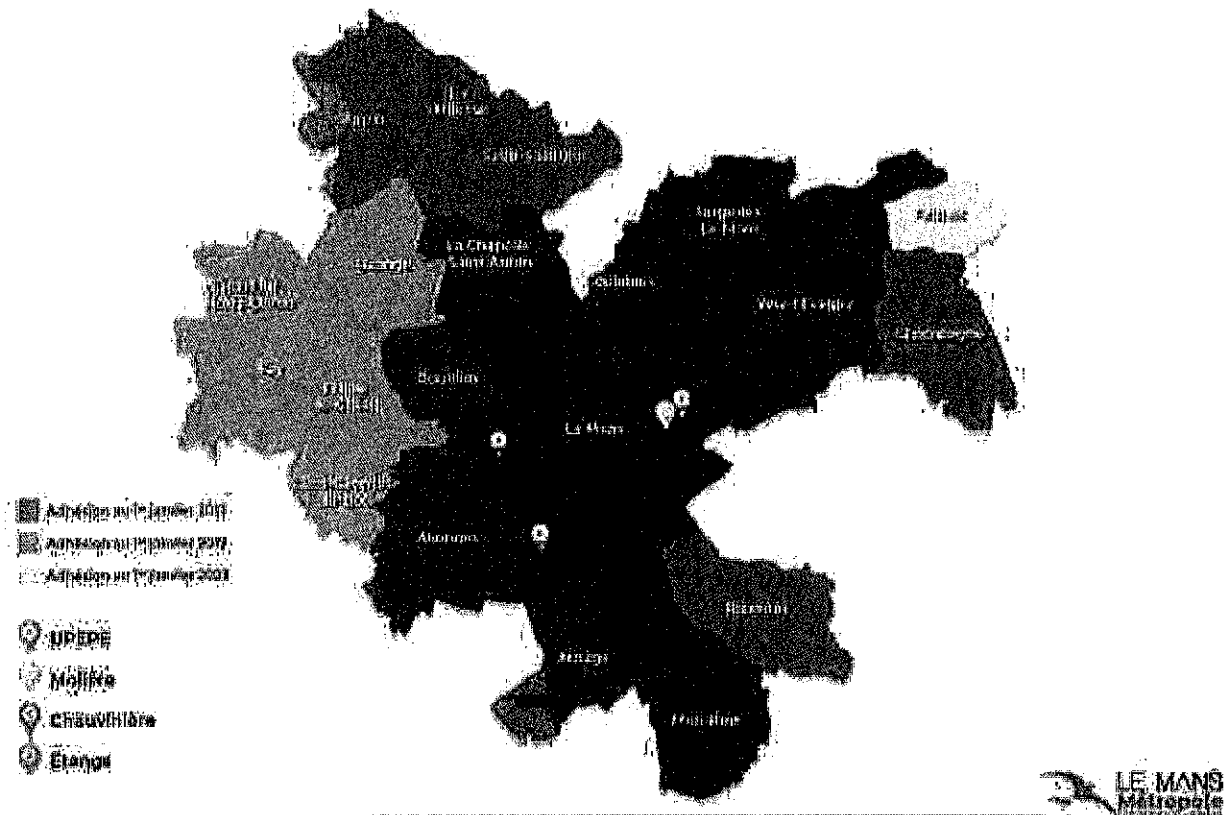


ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



Territoire et mode de gestion

LE MANS, une Métropole en développement



Le Mans Métropole compte 20 communes et totalise 210 410 habitants.

L'extension de la compétence **eau potable** sur tout le territoire de Le Mans Métropole est effective depuis le 1er janvier 2018, elle entraîne la reprise de plusieurs ouvrages :

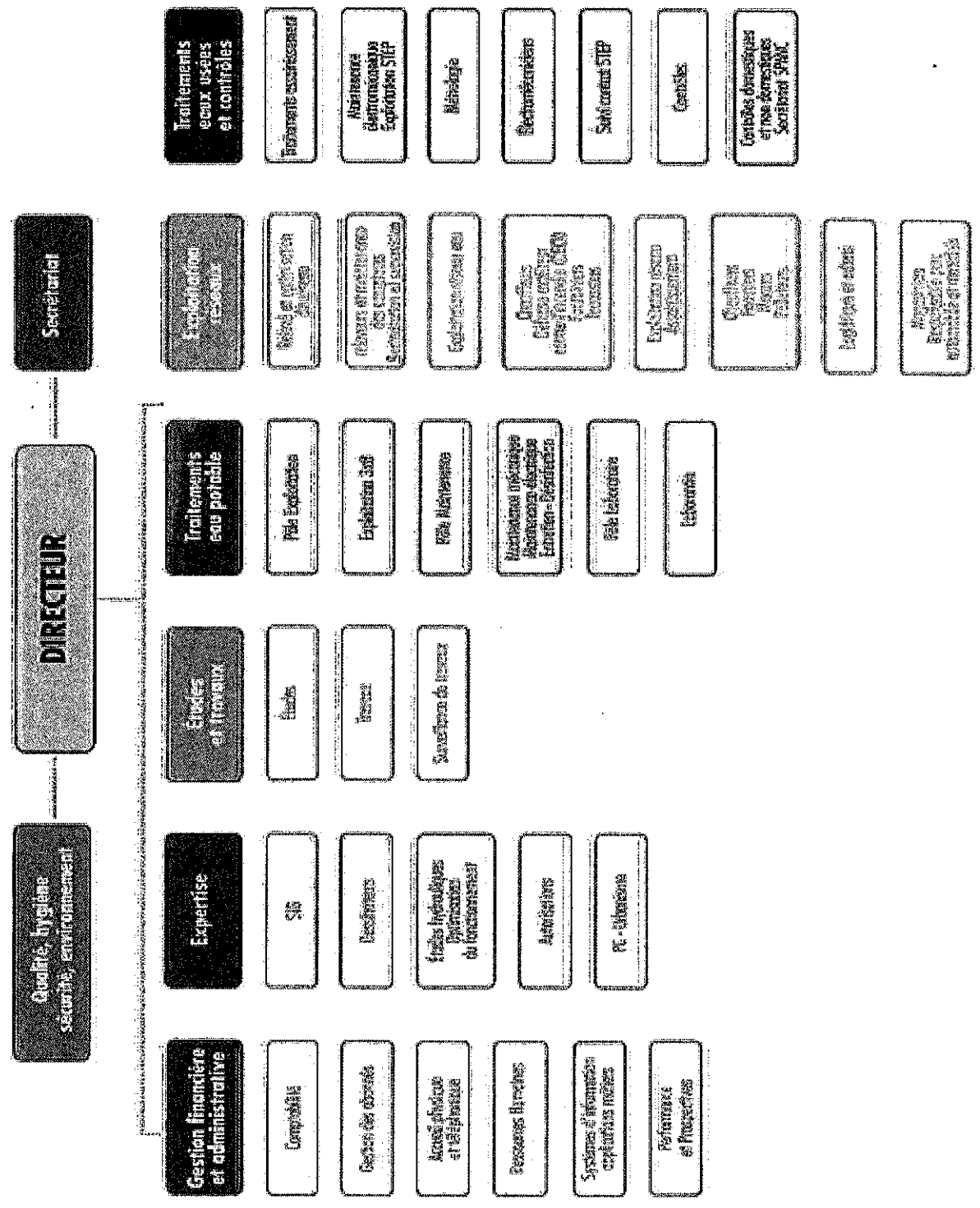
- Unité de Production d'eau potable de Saint Pavace
- Unité de Production d'eau potable de Sargé-Lès-Le Mans
- Station de surpression de Champagné

Pour rappel, ces trois ouvrages ont été repris en régie en 2019.

La compétence **assainissement** est exercée sur quasiment l'ensemble du territoire communautaire par le Service de l'Eau et de l'Assainissement en régie sauf :

- La commune de Saint-Georges du Bois où la compétence est assurée par DSP Véolia jusqu'en novembre 2023.
- Le Mans pour la station d'épuration de la Chauvière où un contrat a été passé avec Véolia jusqu'en aout 2026.
- Fatines rejoint Le Mans Métropole en 01/01/2023, qui récupère la compétence eau potable au 01/10/2023 et la compétence assainissement au 01/01/2025.

Organigramme



Les missions du service

Unités de production d'eau potable

Le Mans Métropole exerce la compétence eau potable sur le territoire métropolitain avec les équipements et les ouvrages suivants liés à l'activité de l'eau potable.

L'eau potable distribuée par Le Mans Métropole peut être assurée depuis les 6 unités de production, dont :

3 sont en propriété de la collectivité et exploitées par le Service Eau et Assainissement de Le Mans Métropole :

- Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau (UPEPE),
- Unité de Production de Saint-Pavace,
- Unité de Production de Sargé-Lès-Le Mans.

et 2 sont en propriété du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle

- Unité de Production de Saint-Mars d'Outillé
- Unité de Production d'Yvré-Le-Pôlin.

et 1 en propriété du SIAEP Montfort-le-Gesnois qui dessert la commune de Fatines (à compter du 01/10/2023).

⇒ Les équipements UPEPE (Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau)

La filière de traitement d'eau potable

L'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau (UPEPE), construite en deux tranches (1969 et 1976), modernisée sur les périodes 1992, 1997, 2010-2012 puis 2020-2023 traite les eaux superficielles de l'Huisne au débit maximal de 3 000 m³/h et alimente environ 110 000 abonnés soit 200 000/215 000 habitants sur un territoire plus large que celui de Le Mans Métropole (40 communes en totalité ou partiellement). L'UPEPE assure ainsi 80 % de l'alimentation en eau potable de l'agglomération dont 17 communes de Le Mans Métropole et une partie des communes Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle. Les 20 % restant sont produits à partir des quatre unités de production traitant des eaux souterraines. Rapportée à l'échelle du

territoire communautaire, la répartition des volumes vendus d'eau potable issue d'une production d'eau d'origine superficielle par rapport à souterraine est de l'ordre de 90 %/10 %.

La filière de traitement de l'eau de l'UPEPE se compose des étapes suivantes :

Dégrillage grossier, dégrillage fin, pompage Eau Brute, pré-ozonation, injection coagulant (chlorure ferrique) et polymère anionique, premier étage de décantation à lit de boue pulsée, injection de Charbon Actif en Poudre, coagulant (chlorure ferrique) et polymère anionique, second étage de décantation à lit de boue pulsée, recirculation des boues de Charbon Actif en Poudre en tête du premier étage de décantation, ajustement du pH par injection de lessive de soude, filtration sur sable, désinfection UV, remise à l'équilibre calco-carbonique par injection de lessive de soude, désinfection à l'hypochlorite de sodium en amont du stockage, stockage Eau Traitée « en citernes » d'une capacité de 4 752 m³ sur le site de l'UPEPE, désinfection hypochlorite de sodium sortie stockage UPEPE, pompage Eau Traitée et stockage réservoirs Eau Traitée site de «Gazonnier».

Au titre de l'année 2023, l'UPEPE a mis en distribution **11 752 254 m³** d'eau potable dont **3 010 628 m³** produits pour les communes hors Le Mans Métropole principalement pour le SMAEP.

La filière de traitement des boues est composée des étapes suivantes :

Epaississement statique (avec ajout de polymère), centrifugation (avec ajout de polymère), chaulage, valorisation agricole des boues

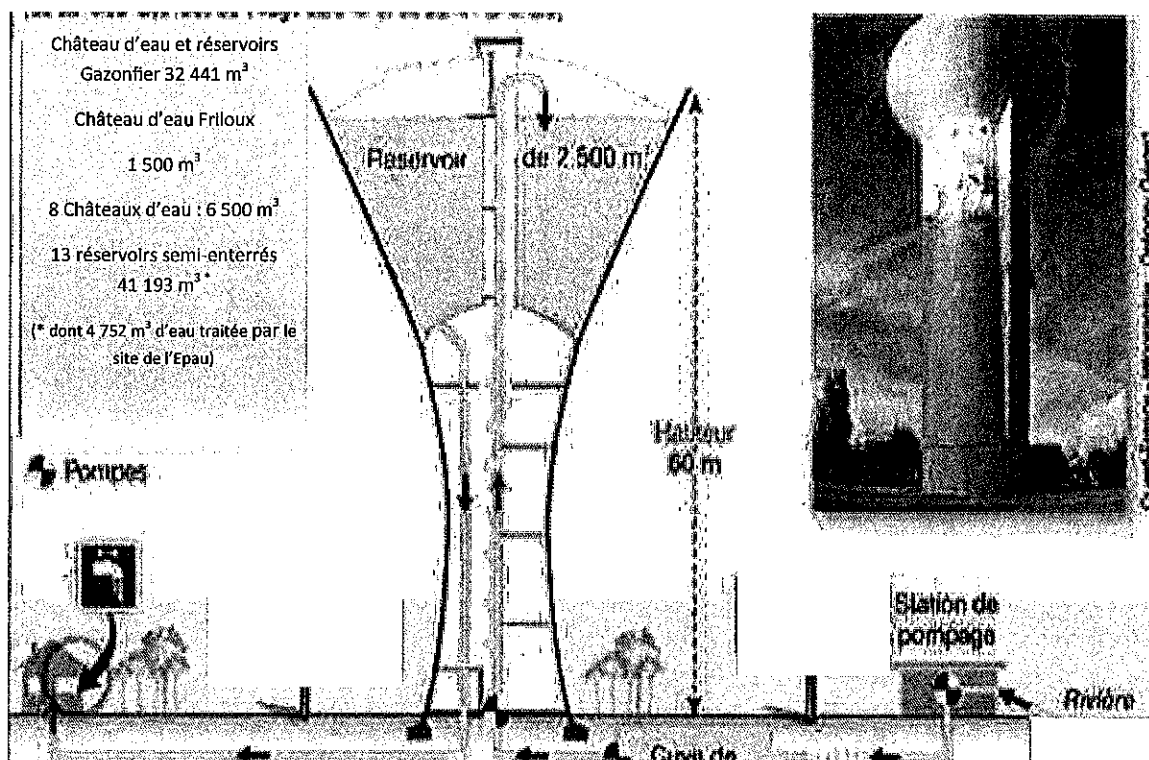
- voir synoptique en annexe

• Les réservoirs

Une fois les eaux traitées, elles sont acheminées vers le réseau de distribution, puis stockées dans des réservoirs avant d'être distribuées aux abonnés.

- Ils assurent une régulation de l'approvisionnement et une sécurité en cas d'incident des unités de production. Le réseau communautaire est interconnecté à **16 réservoirs et 7 châteaux d'eau** avec une capacité de stockage de **49 193 m³**. Ils ont également un rôle de « tampon » pour répondre à la forte demande en eau potable qui se situe chaque

⇒ Les réserves d'eau potable



⇒ La qualité de l'eau potable

L'eau distribuée sur le territoire communautaire peut provenir des 6 unités de production dont

3 sont exploitées par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole

1. Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau,
2. Unité de Production de Saint-Pavace,
3. Unité de Production de Sargé.

et 2 sont exploitées par le SIDERM

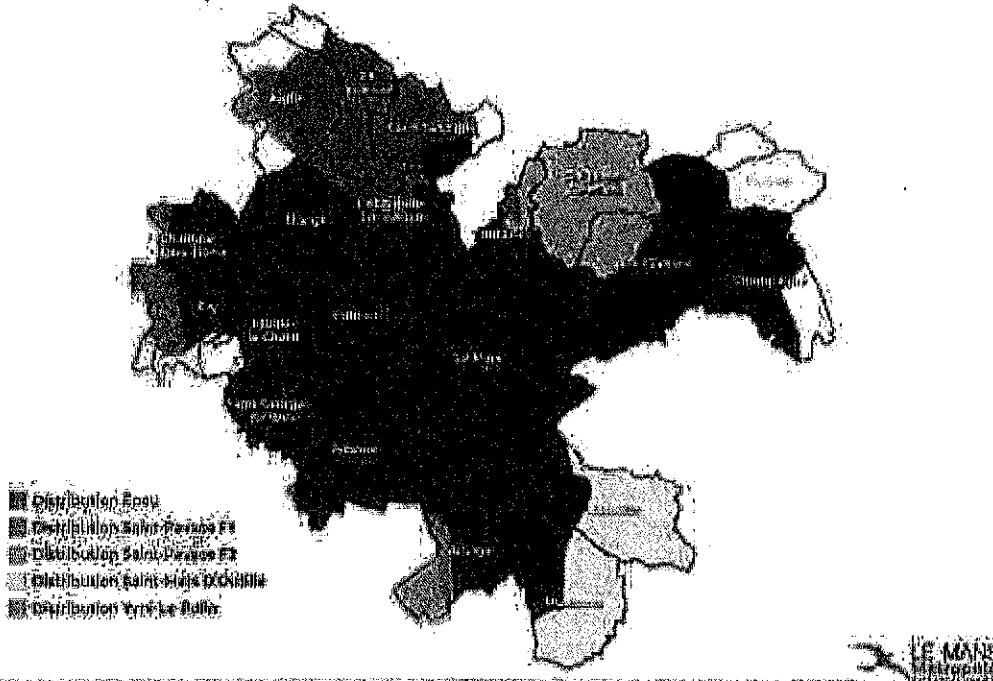
1. Unité de Production de Saint-Mars d'Outillé,
2. Unité de Production d'Yvré-Le-Pôlin.

Taux de conformité

- 99,7 % sur les eaux distribuées en ce qui concerne la **microbiologie** (études des microorganismes : bactéries, champignons, etc),
- 99,3 % pour les paramètres **physico-chimiques** (études chimiques et physiques de l'eau).

Exploitation du réseau d'eau potable

LE MANS Métropole distributions



PRESENTATION DES MISSIONS

⇒ Maintenance du Réseau d'eau potable

Le service de l'eau assure l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites ...) et participe au maintien de la qualité de l'eau.

Au cours de l'année 2023, les équipes du service ont procédé à la réparation de 148 fuites sur branchements et canalisations.

⇒ Travaux neufs, renouvellements et extension de réseau

- Compteurs pour les particuliers (493 re-faits)
- Renouvellement de branchements (206)
- Remplacement de branchements plomb (205)

Les équipes procèdent également à des poses de réseaux en interne, dans le cas de renouvellement de réseau 3 613 ml ont été posés en 2023.

De plus, conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le service doit supprimer l'ensemble des branchements plomb du territoire.

⇒ Entretien du parc compteur

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs le service de l'Eau se fixe comme objectif de remplacer annuellement un certain nombre de compteurs. En 2023, 4 212 ont été remplacés sur les 121 808 existants sur la Communauté Urbaine de l'Eau.

3 613 ml conduite remplacée

3 560 ml conduite abandonnée

93 % réseau posé en acier

7 % réseau posé en Pehd

⇒ Défense incendie

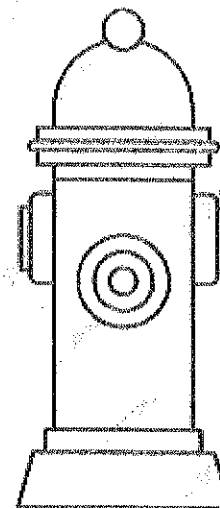
Rappel :

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 1er octobre 2020, la compétence DECI désormais métropolitaine recouvre les missions principales suivantes :

- Les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés
- L'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau
- La réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement
- Toute mesure nécessaire à leur gestion
- Les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie

Le service de l'Eau assure dans un premier temps, la mise en conformité des 2 447 poteaux incendie des 20 communes, plus Le Mans sur une période initiale de 2 ans, qui consistera à la remise en état, la vérification de la numérotation et de l'accessibilité ainsi que des mesures de débit et de pression.

Pour 2023, 19 237 € pour la Ville du Mans et 26 002 € pour l'ensemble des 20 autres communes sont inscrits en investissement pour couvrir les dépenses de pièces pour réparation, d'extension de réseau, de pose ou de remplacement de poteaux.



2 447 poteaux sur LMM

459 poteaux contrôlés

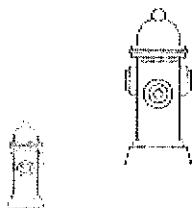
350 m³ volumes d'essais

19 237 € budget investissement VDM

26 002 € budget investissement LMM

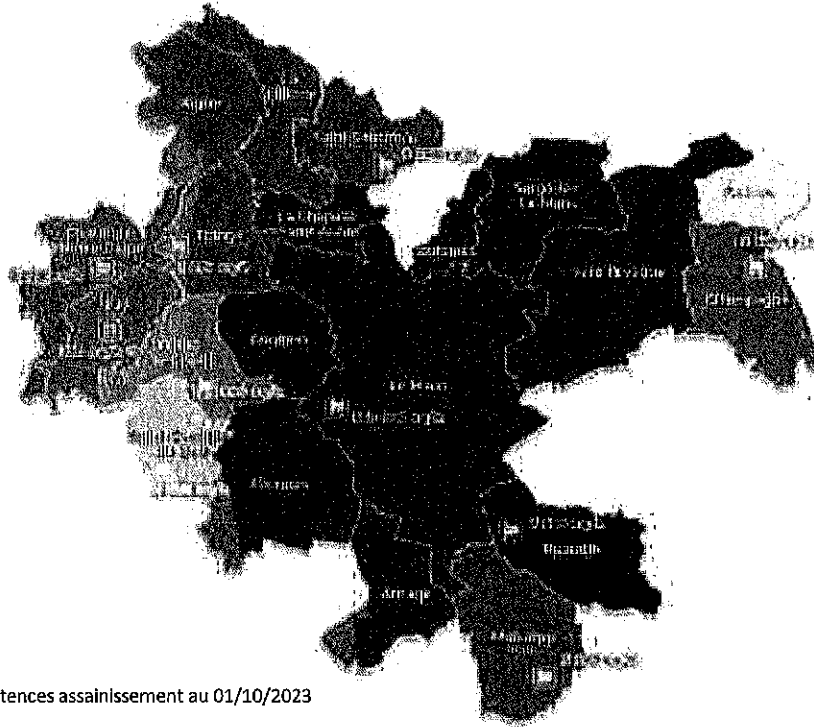
36 600 € budget fonctionnement VDM

40 031 € budget fonctionnement LMM



Exploitation du réseau d'assainissement

LE MANS Métropole Systèmes Assainissement



PRESENTATION DES MISSIONS

⇒ Réseaux

La mission principale des agents du service est de garantir l'écoulement des effluents. Pour cela le service effectue un curage préventif notamment par des débouchages de collecteurs et de branchements publics et un curage curatif, lors de pollution. Les agents effectuent aussi l'entretien des ouvrages de prétraitement, tels que les dégrilleurs, des postes de refoulement ou des prétraitements de stations d'épuration, l'entretien des ouvrages du réseau de collecte.

Bilan d'activité 2023 :

- 254 340 ml de curage,
- 3 interventions bacs dégraisseurs,
- 37,06 t de nettoyages de bouches d'engouffrement,
- 415 interventions pour désobstructions de réseaux et de branchements,
- 348 interventions sur ouvrages de voirie, bouche d'engouffrement, tampons etc.....

Le service est également fortement impliqué dans la gestion patrimoniale des réseaux. Chaque tronçon faisant l'objet d'une inspection télévisuelle (36 855 ml contrôlés en ITV) est ensuite noté en fonction de son état de conservation et mentionné sur notre système d'information géographique. A ce jour sont répertoriés dans la base de données 1 349 km de réseau.

Le nombre de points noirs en 2023 est de 28,46. Ce qui représente 2,1 points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

3,5 t de refus de dégrillage

1 349 km de réseau

1 074 ml de réseau remplacé

87 ml de réseau créé



Suivi des rejets industriels

Le contrôle de la qualité des rejets dans le milieu naturel permet la protection de l'environnement.

Différents types de contrôles sont réalisés :

- Visite de sites pour vérifier le bon raccordement au réseau d'assainissement des bâtiments.
- Contrôles curatifs effectués lors de pollution déclarée ou accidentelle en collaboration avec les services chargés de la police de l'Eau.

Les établissements industriels ou commerciaux sont classés selon le type d'activité, certains nécessitent des conventions, d'autres des arrêtés.

Conformité

Différents types de contrôles sont réalisés pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des habitations. En 2023, le service a effectué 164 contrôles préventifs.

Spanc

Le service d'assainissement non collectif contrôle les systèmes d'assainissement domestiques autonomes

Bilan d'activité 2023 :

453 contrôles, 387 installations conformes, 66 non conformes sans risques.

257 enquêtes

240 sites industriels visités

677 arrêtés d'autorisation de rejets et conventions

118 conformités : visites conformes

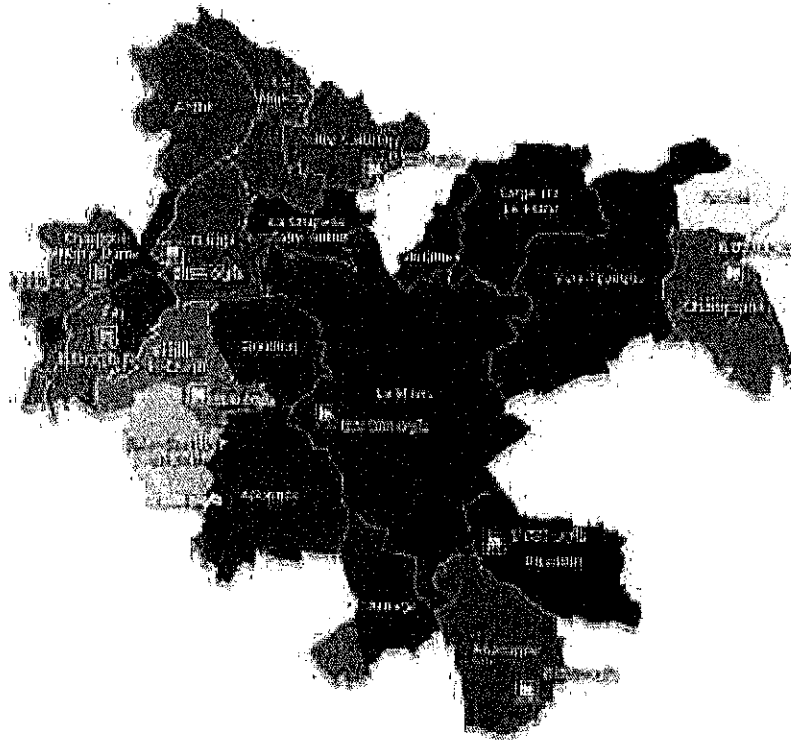
46 conformités : visites non conformes

387 spanc : installations conformes

66 spanc : visites non conformes avec risque

Assainissement : stations d'épuration

LE MANS Métropole Systèmes Assainissement



La station d'épuration de la Chauvinière est la plus importante station de traitement des eaux usées de Le Mans Métropole, d'une capacité de 365 000 équivalents habitant.

En 2023, le volume reçu d'eaux usées s'établit à 15 714 198 m³. Un marché d'exploitation confiant la gestion de la station d'épuration de la Chauvinière à la CFSP Véolia a été signée pour une durée de 9 ans à compter du 1er octobre 2017.

La station traite les eaux usées du Mans, Allonnes, Coulaines, Fatines, La Chapelle Saint Aubin, Rouillon, Yvré l'Evêque, Sargé Les Le Mans, Arnage, et Saint Pavace (avec une convention car hors Le Mans Métropole).

Une démarche a été entreprise, en liaison avec l'exploitant, pour modifier la filière de traitement des boues, afin d'envisager de valoriser ces dernières

en agriculture par épandage. Dans cette perspective une unité de chaulage a été construite, deux silos de 240 m³ chacun permettent un stockage temporaire sur site avant enlèvement des boues chaulées.

Production de biogaz : réduction des émissions de gaz à effet de serre : méthanisation des boues avec injection de biométhane depuis juin 2021.

Méthanisation

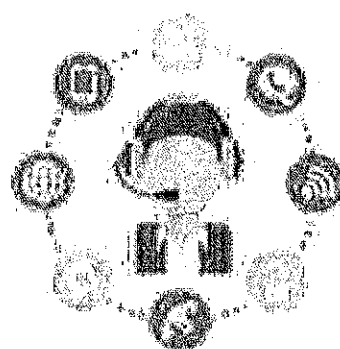
2 008 263,73 € recettes 2023

1 598 322,09 € recettes 2022

837 259,12 € recettes 2021

15 714 198 m³ volume reçu

Clientèle



26 158 Mensualisation—Contrats activés

Elle s'applique sur tout le territoire de Le Mans Métropole. Le montant minimum d'une mensualité est de 8 €. Le taux mensuel de rejets d'acomptes pour 2023 s'établit à 1,8 % des abonnés mensualisés.

Paiement de proximité

Les contribuables peuvent payer toutes les factures de la vie quotidienne chez les buralistes agréés, jusqu'à 300 € en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire..

Où trouver un buraliste agréé ?

www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Relèves de compteurs

Il existe 3 systèmes de relève de compteurs :

- Relève manuelle : un releveur se présente au domicile de l'abonné et relève le compteur manuellement
- Radio relève : la relève de l'index de consommation se fait depuis l'extérieur de l'habitation sans intervention au domicile de l'abonné
- Télé relève : la relève se fait à distance sans avoir besoin d'accéder au compteur

120 807 Abonnés

223 387 Factures éditées

3 666 Réclamations écrites traitées

118 431 Contrats d'abonnements

246 Tournées

263 Dégrevements soit **95 502 €**

21,63 % taux de mensualisation

Service administratif et financier

Missions

⇒ **Projet Gestion Electronique des Documents (20/02/2024)**

Il s'agit de pouvoir disposer d'un certain nombre de documents consultables à partir du logiciel clientèle. Chaque fiche abonné comportera désormais les informations suivantes, sous format PDF, consultable à tout moment :

- Le contrat d'abonnement,
- Tout courrier adressé par l'abonné (réclamations, divers...),
- Tout courrier de réponse adressé à l'abonné,
- Diverses correspondances.

⇒ **Projet PES ASAP ORMC (29/02/2024)**

Pour répondre aux obligations fixées par l'ordonnance du 26 juin 2014, le service doit pouvoir émettre une facture individualisée, sous format PDF, pour chaque abonné, cette facture sera ensuite transmise, à l'appui d'un flux PES ORMC, de façon à pouvoir être déposée sur le portail Chorus Pro (portail de facturation électronique dématérialisée).

Le service n'aura donc plus la charge de l'envoi et de la mise sous plis des factures émises : un centre éditique de la DGFIP prendra le relais pour ces deux tâches.

Au-delà de la facture individualisée de l'abonné, le service pourra inclure toute pièce justificative complémentaire qu'il jugera utile (information sur la qualité de l'eau, campagne de communication spécifique...).

⇒ **En matière financière**

Le service assure la préparation et l'exécution des deux budgets annexes Eau et Assainissement. Il définit et supervise le respect des procédures financières. Il veille à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

La mise en place d'indicateurs permet de mesurer l'activité comptable et de suivre le niveau de réalisation des budgets

⇒ **En matière de commande publique**

De manière générale, il coordonne la gestion administrative et financière des marchés publics en liaison avec les services concernés.

Quelques marchés :

2023-55550 Maîtrise d'œuvre des travaux de construction STEP de Trangé 2300 EH, 122 675 € HT

2023-55676 Travaux d'assainissement remplacement extension et réparation de réseaux 2023-2027, lot n°1 : travaux montant > 50 000 € TTC, mini 600 000 HT et maxi 5 200 000 HT

2023-55677 Travaux assainissement remplacement extension et réparation de réseaux 2023-2027 Lot n°2 travaux montant < 50 000 € TTC, mini 400 000 HT et maxi 3 200 000 HT

2023-55610 Travaux eau potable 2023-2027 Lot n°1 Renouvellement des canalisations de distribution d'eau d'un montant > 30 000 EHT, mini 250 000 HT Maxi 6 000 000 HT

2023-55611 Travaux eau potable 2023-2027 Lot n°2 Interventions ponctuelles sur branchements existants, mini 50 000 HT Maxi 1 400 000 HT

Service études, autorisations et travaux

Missions

⇒ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le service intervient notamment, en relation étroite avec les exploitants pour l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation, le suivi de la programmation pluriannuelle des opérations et des investissements.

⇒ Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation

La quasi-totalité des opérations inscrites au programme d'investissement font l'objet en interne d'une conception de projet (renouvellement et extensions de réseaux en eau et assainissement, construction d'ouvrage en génie civil) et du suivi en phase de réalisation.

⇒ Instruction des documents d'urbanisme, et mise à jour du zonage assainissement

Le service émet un avis sur l'état de desserte par les réseaux eau et assainissement de l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme et indique les prescriptions relatives aux modalités de raccordement. La collaboration avec la direction en charge de l'élaboration du PLU communautaire permet la mise à jour des plans de zonage assainissement qui constituent une annexe sanitaire au PLU.

⇒ Missions du Système d'Informations Géographiques (SIG)

- Administrer les systèmes d'information géographique des patrimoines eau potable et assainissement (suivi des interventions, suivi curage préventif-curatif/amiante ciment, gestion de crue).
- Recueillir, contrôler et piloter la mise à jour continue des données afin de garantir une bonne gestion technique et patrimoniale des réseaux et ouvrages eau potable et assainissement (Intégration des récolements, fiche regards, rapports ITV...)
- Assistance et appui technique auprès des autres agents.

- Les informations relatives aux canalisations et ouvrages disponibles sur le système d'information géographique sont précieuses à la fois pour permettre leur exploitation, la réalisation des projets, l'instruction des documents d'urbanisme.

⇒ Suivi des opérations réalisées par des tiers (aménageurs) en vue de préparer la future prise en gestion des ouvrages

Le service délivre ses prescriptions en amont des opérations d'aménagement (ZAC, ZI, ZA, lotissements), établit les estimations de travaux pour les interventions réalisées par la régie (raccordements et branchements), participe aux réunions de chantiers, coordonne les interventions de la régie et participe aux opérations de réception des réseaux.

1768 réponses notaires

11,5 jours délai moyen de réponse pour notaires

1952 appels traités par le guichet unique

177 demandes de branchements traitées

589 CU/PC instruits (collectif)

0,8 % CU/PC instruits hors délai > 30 jours

33 nombre de pétitionnaires reçus pour PC

Les moyens humains

Centrale d'appels

⇒ Contexte

Malgré un accueil téléphonique et physique qui gère au quotidien les réclamations des abonnés, la mise en place d'outils informatiques et téléphoniques plus performants devient un préalable nécessaire à toute gestion de crise et d'amélioration du service public rendu à l'usager.

Un projet de centrale d'appel a été acté sur l'année 2023 en collaboration avec la Direction des Systèmes d'information, afin de perfectionner l'accueil téléphonique, avec pour objectif de faire baisser de manière significative le nombre d'appels perdus du fait de l'obsolescence du système actuel de téléphonie.

Une réflexion a été menée afin de fluidifier au maximum la gestion des appels reçus par la direction de l'Eau et de l'Assainissement. Ainsi, deux « standards », un administratif et un technique, ont été créés afin :

- de répondre de manière efficiente à l'usager,
- de réduire drastiquement les appels non traités,
- de réduire les appels mal orientés.

⇒ Messages enregistrés

Une liste de messages ont été enregistrés avec la nouvelle centrale d'appel mise en œuvre le 18 septembre 2023 :

- Un message d'accueil,
- Un message d'accueil pour le standard administratif,
- Un message d'accueil pour le standard technique,
- Un message de file d'attente,
- Un message de fermeture de la direction Eau et Assainissement,
- Un message de fermeture exceptionnelle de la direction Eau et Assainissement,
- Un message d'attente estimée (2, 4 et 6 minutes).

⇒ Nouvelle architecture du standard

Une nouvelle architecture a été créée pour la réception des appels des usagers auprès de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement afin de prendre en compte le maximum de situations possibles auxquelles peuvent être confrontés l'abonné.

• Standard administratif

1. Aménagement/déménagement
2. Mensualisation
3. Facturation /dégrèvement
4. Autres demandes administratives

• Standard technique

1. Interrogations sur vos consommations d'eau
2. Fuites/remplacement et interventions compteurs
3. Contrôles assainissement collectif et non collectif
4. Information, demande ou problème en eau et assainissement

⇒ Statistiques

Des statistiques mensuelles ou sur une autre périodicité peuvent être générées, ce qui permet de détecter tout dysfonctionnement éventuel et de suivre au plus près l'activité quotidienne des agents chargés de l'accueil physique et téléphonique.

L'objectif étant d'améliorer constamment le service public rendu à l'abonné.

218 agents

350 jours de formation

9 244 897 € masse salariale

22,90 % femmes

77,10 % hommes

21 Eq/TP d'absentéisme

Moyens techniques et matériels

Véhicules et engins de chantier

Afin de se déplacer sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole composé de 20 communes réparties sur 267 km², le service dispose d'une flotte de véhicules.

Ces véhicules sont utilisés pour :

- Interventions réseau et ouvrages eau potable et assainissement,
- Tournées releveurs de compteurs,
- Suivi des chantiers (canalisations, réseaux, collecteurs visitables).

60 Véhicules légers

38 Véhicules ateliers

8 Véhicules poids lourds chantiers

5 Véhicules poids lourds cureuses

10 Scooters

5 Mini pelles

2 Tracto pelles

1 Pelle mécanique

3 Brouettes mécaniques

2 Chariots élévateurs

2 tonnes à eau

1 cabane de chantier

9 Compresseurs de chantier

Logistique et achats (magasins)

L'unité magasin regroupe le stockage des pièces de fontainerie, les bureaux des magasiniers, les ateliers et le quai de déchargement des pièces lourdes.

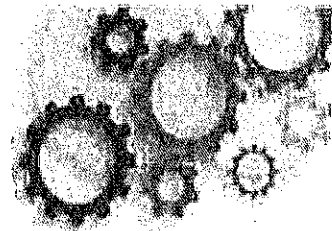
De plus, ce bâtiment est équipé de panneaux solaires qui fournissent la plus grande partie de l'eau chaude des sanitaires.

L'ensemble de la gestion des stocks est assuré par l'application COLBERT toutes les fournitures disposent d'un code-barres. Les hauteurs de rayonnages de plusieurs mètres ainsi qu'une libre circulation d'un chariot élévateur permettent à la fois une optimisation du stock et une fiabilité sur la disponibilité des produits évitant les ruptures de stock.

Avec un stock valorisé à plus de 1 000 000 € TTC en Eau, ce dernier pallie toutes les éventualités afin de garantir une continuité du service public pour les habitants de Le Mans Métropole.

D'autre part, le Centre Technique possède une cellule « métallerie » forge qui assure des travaux en soudure, aménagement de véhicules, création de pièces, forge et maintenance des bâtiments.

L'objectif de la cellule est d'assurer un service de proximité permettant aux agents d'adapter certains outils, mais aussi et surtout de répondre à des besoins spécifiques en créant des pièces sur-mesure.



1 000 000 € TTC stock

8 500 Références

350 Bons de commande

571 Bons de livraison

16 467 Bons de sortie

Qualité Hygiène Sécurité Environnement

Sensibilisation à l'utilisation de protections auditives moulées des agents du réseau d'assainissement

32 agents du réseaux d'assainissement ont été sensibilisés au risque bruit avant d'être dotés de protections auditives moulées par la Technicienne QHSE, l'encadrement et la Conseillère en Prévention des Risques.

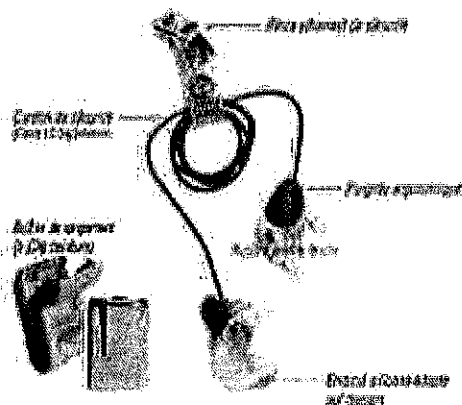
Cette sensibilisation reprenait :

- la définition et caractérisation du bruit (intensité, fréquence),
- les conséquences du bruit sur la santé
- les consignes de mise en place, d'entretien et d'hygiène de ces protections auditives moulées notamment dans l'environnement de travail insalubre où exercent ces agents.

En effet, ces agents sont soumis quotidiennement au risque de bruit mais avec un besoin réel de communiquer entre eux afin de :

- ne pas être isolé par rapport à leur environnement de travail,
- communiquer avec les autres agents (intervention en binôme)
- percevoir les signaux avertisseurs de dangers lors d'intervention sur voirie et autras.

Le Service a co-construit cette démarche avec le Service Conseil en Prévention et Santé au Travail (CPST), le Pôle Médecine de prévention ainsi que le Service Moyens Partagés en charge de l'achat de ces protections auditives.



Sensibilisation à la diphotérine

La diphotérine est une solution de lavage d'urgence des projections chimiques oculaires ou cutanées.

Mise en place au poste de travail et utilisée comme premiers secours, elle permet de minimiser ou d'éviter l'apparition d'une brûlure chimique, en stoppant l'action de l'irritant ou du corrosif et sa pénétration grâce à ses multiples propriétés.



Déjà utilisée depuis plusieurs années par la Subdivision Traitement Eau Potable, elle vient d'être mise en place pour les agents d'exploitation des stations d'épuration.

Ces agents sont quotidiennement confrontés au risque chimique dans leur activité. Il était nécessaire de les équiper de produits de premiers secours.

Plusieurs kits ont été achetés depuis la ceinture porte diphotérine qui permet d'avoir toujours une solution de lavage oculaire à portée de main, à la station d'accroche murale positionnée au niveau des dépôts de produits chimiques.

Une dizaine d'agents ont été sensibilisés à l'utilisation de la diphotérine par le prestataire.

Sensibilisation à l'utilisation de matériel électroportatif

Le Service a investi dans du nouveau matériel électroportatif. Avant de doter les équipes, une sensibilisation de l'ensemble des agents du réseau eau potable a été faite sur l'utilisation du matériel électroportatif de type : scie-sabre, meuleuse, boulonnelle, perfo-burteur.

Il a été rappelé les risques, les équipements de protection individuelle à avoir et les consignes de sécurité pour chacun de ces matériels.

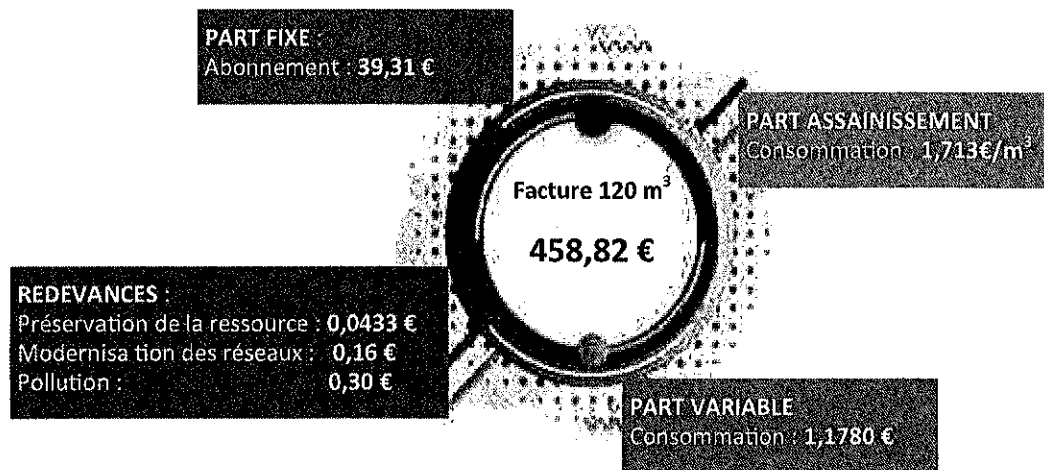
Plateforme e-learning WATURA

Bilan 2023 de l'utilisation de la plateforme de e-learning WATURA :

- ⇒ 166 formations engagées pour 79 agents :
- ⇒ dont 98 formations de validées,
- ⇒ plus de 144 heures de formations suivies au niveau du service.

La facture d'eau

Structure de la facture d'eau



L'ensemble des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement est revu annuellement, le calcul du montant de la redevance est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service nécessaire à l'exercice de ses missions et des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte des équipements nouveaux.

Les tarifs sont votés par délibération en conseil communautaire et applicables au 1er janvier. Une facture type est présentée en annexe.

Eléments de la facture d'eau

Type	Montant €	%
Part fixe	39,31	8,60
Consommation eau	141,36	30,80
Consommation assainissement	205,56	44,80
Préservation de la ressource	5,20	1,13
Pollution	36,00	7,84
Modernisation des réseaux	19,20	4,18
TVA	12,20	2,65
Total de la facture de 120 m³*	458,82	

*Pour une facture annuelle de 120 m³ sur Le Mans, soit un prix global au m³ de 3,82 €

Evolution de la facture d'eau

L'évolution de la facture traduit d'une part les efforts d'investissement passés importants, et d'autre part les objectifs de renouvellement du patrimoine notamment le renouvellement du réseau.

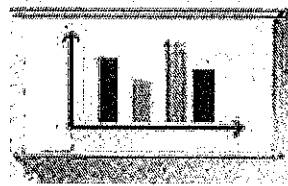
⇒ Evolution 2022-2023

Sur la communauté urbaine de l'Eau 10 682 287 m³ ont été facturés en 2023, contre 10 899 400 m³ en 2022.

	Communauté Urbaine de l'eau	
	2022	2023
EAU POTABLE (€)		
Eau	135,96	141,36
Abonnement	37,80	39,31
Préservation de la ressource	5,29	5,20
Pollution	36,00	36,00
T.V.A.	11,83	12,20
Sous-total Eau	226,88	234,07
ASSAINISSEMENT (€)		
Redevance d'assainissement	212,76	205,56
Modernisation des réseaux	19,20	19,20
Sous-total Assainissement	231,96	224,76
TOTAL TTC	458,84	458,82

Les moyens financiers

Volume budgétaire



CHIFFRES CLES

Année 2023

Budget Eau

Dépenses de fonctionnement

21 075 116,80 € HT

Dépenses d'investissement

11 987 30,27 € HT

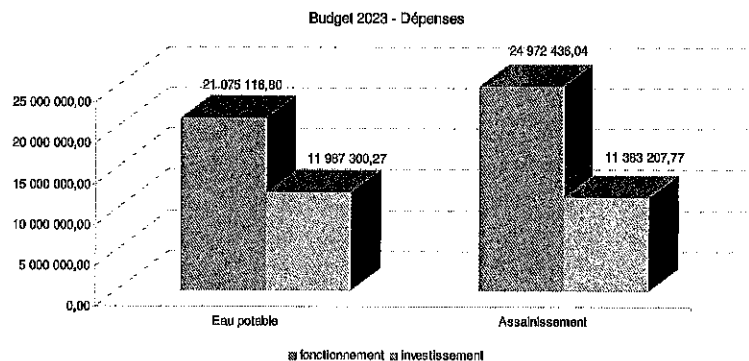
Budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement

24 972 436,04 € TTC

Dépenses d'investissement

11 383 207,77 € TTC



Indicateurs d'activité comptable

La loi Notre du 7 août 2015, rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2019, la transmission dématérialisée aux comptes publics des pièces comptables et justificatives. Depuis le 01 janvier 2021, l'ensemble des fournisseurs doivent avoir dématérialisé leurs factures.

Chorus Pro logiciel mis à disposition par le comptable public, permet aux PME de déposer leurs factures et de suivre l'état d'avancement du traitement de celles-ci, sur simple consultation du portail.

Que deviennent les factures déposées sur le portail Chorus ?

Il y a une intégration automatique des factures Cho-

rus dans le logiciel Coriolis tous les jours.

Le fournisseur doit lors du dépôt de sa facture, renseigner les éléments suivants :

- ⇒ Budget
- ⇒ Code service
- ⇒ Numéro d'engagement

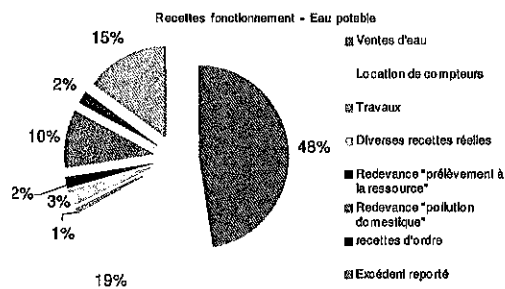
Si ces trois informations sont correctement renseignées, le logiciel Coriolis intègre automatiquement la facture et lui associe l'engagement concerné. Le service de gestion budgétaire visualise directement la facture à liquider pour la transmettre ensuite à la DFJ qui en assure le mandatement.

Le budget annexe Eau

La section fonctionnement présente un excédent cumulé de 7,217 M€ soit - 0,955 M€ par rapport à celui de 2022.

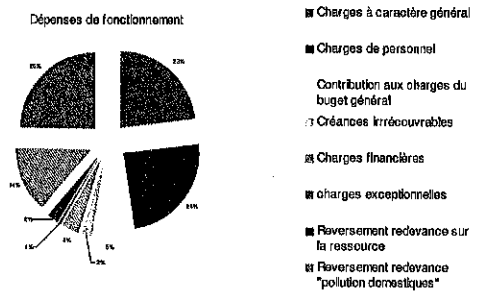
Le résultat global d'investissement s'élève à - 2,111 M€ et tient compte des restes à réaliser pour un solde négatif de 1,141 M€.

Les produits d'exploitation :



Ventes d'eau	13 438 838,01
Location de compteurs	5 430 129,11
Travaux	280 573,17
Diverses recettes réelles	819 415,97
Redevance "prélèvement à la ressource"	524 413,55
Redevance "pollution domestique"	2 900 976,38
Recettes d'ordre	647 699,01
Excédent reporté	4 249 603,45
	28 291 648,65

Les charges d'exploitation :



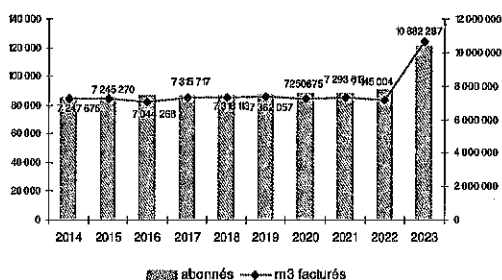
Charges à caractère général	4 844 221,68 €
Charges de personnel	5 233 604,05 €
Contribution aux charges du budget général	1 012 729,67 €
Créances irrécouvrables	432 332,23 €
Charges financières	748 229,24 €
Charges exceptionnelles	160 493,85 €
Reversement redevance sur la ressource	490 000,00 €
Reversement redevance "pollution domestique"	2 934 018,00 €
Dépenses d'ordre	5 219 488,08 €
	21 075 116,80 €

Après couverture du déficit d'investissement, le solde disponible libre d'affectation s'élève à 5 105 200,37 €.

Ce résultat cumulé permettra de financer les travaux en cours sur le site de production d'eau potable (processus de décantation et sécurisation), la poursuite des études relatives à la création d'une réserve d'eau naturelle et le démarrage des travaux de dévoiement de réseaux pour le projet Chronolignes.

Les charges à caractère général recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service, qu'il s'agisse des activités exercées directement en régie ou par le biais de contrats de prestations.

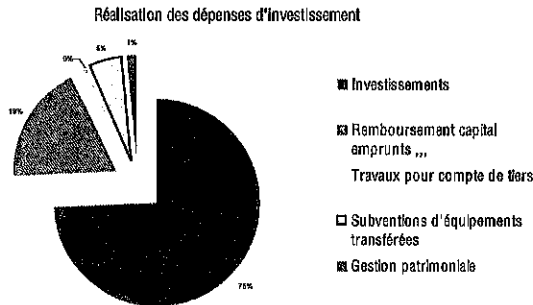
Evolution du nombre d'abonnés et m³ facturés



* 2023 : chiffres de la Communauté Urbaine de l'Eau

Le budget annexe Eau

Les dépenses d'investissement :



Dépenses réelles d'investissement	
Investissements	8 888 999,82
Remboursement capital emprunts, Travaux pour compte de tiers	2 239 535,52
Subventions d'équipements transférées	647 699,01
Gestion patrimoniale	164 817,77
TOTAL	11 987 300,27

Voir tableau en annexe liste des investissements

L'ETAT DE LA DETTE

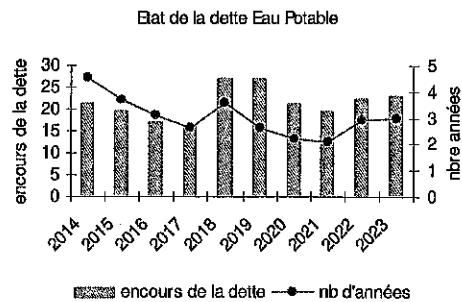
Capital restant dû au 31/12/2023

Encours de la dette : 23 208 578,86 €

Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable divisé par l'épargne brute annuelle.

Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

En 2023, la capacité de désendettement est de 3 ans.



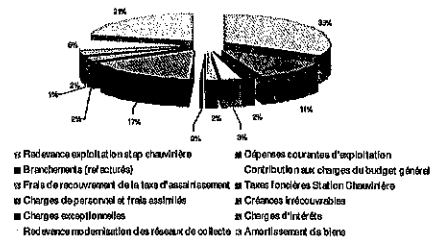
Le budget annexe Assainissement

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 21,480 M€. Le résultat au titre de la gestion 2023 s'élève à 3,03 M€, il diminue de - 2,335 M€ par rapport à 2022.

L'excédent de financement de la section d'investissement s'élève à + 8,259 M€, il tient compte du solde des restes à réaliser -3,246 M€ et de la reprise des résultats reportés 12,396 M€. L'exercice 2023 enregistre un déficit de 0,892 M€, en 2022 on constatait un excédent de 5,271 M€.

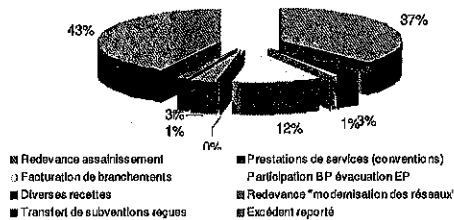
Le niveau de l'excédent global s'élève à 29 739 246,15 €. Ce résultat cumulé permettra notamment de financer les schémas directeurs engagés et les travaux qui en découlent sur plusieurs communes de Le Mans Métropole, ainsi que de gros travaux de rénovation de réseaux d'assainissement dans la perspective de l'aménagement des chronolignes.

Assainissement - Dépenses de fonctionnement



LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Assainissement - Recettes de fonctionnement

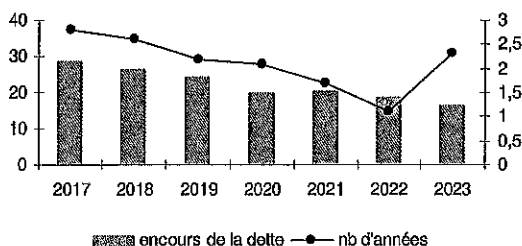


Redevance exploitation step chauvinière	8 043 465,75 €
Dépenses courantes d'exploitation	2 813 093,49 €
Branchements (refacturés)	482 040,15 €
Contribution aux charges du budget général	727 189,67 €
Frais de recouvrement de la taxe d'assainissement	543 020,00 €
Taxes foncières Station Chauvinière	92 678,39 €
Charges de personnel et frais assimilés	4 170 496,54 €
Créances irrécouvrables	460 557,08 €
Charges exceptionnelles	253 018,60 €
Charges d'intérêts	605 506,85 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	1 450 000,00 €
Amortissement de biens	5 330 450,98 €
TOTAL	24 921 517,49 €

Redevance assainissement	16 290 616,94
Prestations de services (conventions)	1 465 912,74
Facturation de branchements	375 288,01
Participation BP évacuation EP	5 096 055,00
Diverses recettes	169 474,66
Redevance modernisation des réseaux	1 448 629,93
Transfert de subventions reçues	543 565,00
Excédent reporté	18 446 073,46
Reprises sur provisions	555 000,00
Vente de biométhane	2 008 263,73
	46 401 879,44

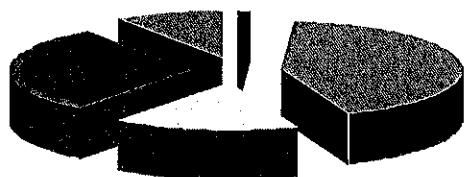
La section fonctionnement présente un excédent cumulé de 21,480 M€. Le résultat au titre de la gestion 2023 s'élève à 3,034 M€, il diminue de -2,335 M€ par rapport à 2022.

Etat de la dette Assainissement



Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement



- Dépenses d'investissement
- travaux raccordement réseau du club de supporters remboursés par Ville du Mans
- Investissement proprement dits
- Remboursement capital emprunts, dettes assimilées
- Emprunt assorti d'une option de tirage
- Dépenses d'ordre

Dépenses d'investissement	
travaux raccordement réseau du club de supporters remboursés par Ville du Mans	1 120 842,20
Investissement proprement dits	4 884 482,50
Remboursement capital emprunts, dettes assimilées	1 905 066,07
emprunt assorti d'une option de tirage	3 380 000,00
Dépenses d'ordre	1 101 565,00
TOTAL	11 383 207,77

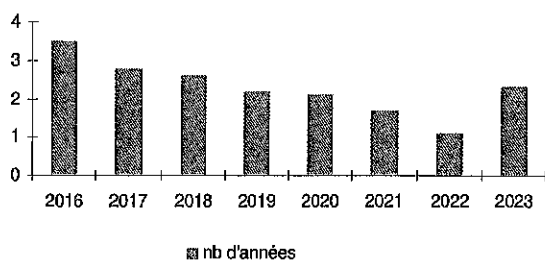
L'excédent de financement de la section d'investissement s'élève à + 8,259 M€, il tient compte du solde des restes à réaliser -3,246 M€ et de la reprise des résultats reportés 12,396 M€. L'exercice 2023 enregistre un déficit de 0,892 M€, en 2022 on constatait un excédent de 5,271 M€.

L'ETAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 31/12/2023

Encours de la dette : 16 704 998,59 €

Etat de la dette Assainissement



Focus

Inspection Smartball

Soucieux de préserver la ressource en eau, le service Eau et Assainissement a procédé à l'état des lieux de ses canalisations vieillissantes. Le service a mandaté une entreprise pour mener cette opération d'inspection de la conduite, reliant une ressource souterraine à la station d'eau potable de Sargé-Lès-Le Mans, qui fournit quotidiennement 1 050 m³ d'eau à environ 3 700 habitants.

La conduite de diamètre 300 mm et d'une longueur de 6 km en acier d'eau brute alimente le forage de Saint Pavace, la station de déferrisation de Sargé-Lès-Le Mans a fait l'objet de plusieurs fuites depuis sa création en 1997. Ces fuites sont provoquées par une corrosion interne à la conduite d'acier.

Dans une démarche de gestion patrimoniale, la conduite a été inspectée par la technique Smart Ball, développée par la Société Xylem, pour évaluer son état de l'intérieur, détecter les fuites et les poches d'air et localiser les équipements de la conduite.

Le procédé consiste à insérer une balle d'un diamètre de 127 mm autonome et sans câble dans la conduite d'eau brute en service. Elle est propulsée dans la conduite par l'écoulement de l'eau et effectue un enregistrement en continu de l'activité acoustique.

A l'issue de cette inspection, le service a pu confronter les résultats de la smartball aux diagnostics précédemment réalisés par des outils de surface, et vérifier l'efficacité des réparations précédentes et de détecter les potentielles nouvelles fuites depuis la surface.

En parallèle des analyses physicochimiques et biologiques ont été réalisées par le laboratoire Euro Anticorrosion Service,.

Ces analyses ont confirmé la présence de deux types de bactéries dans l'eau brute, qui sont à l'origine de cette corrosion interne.



81 000 € HT coût de l'inspection et des travaux d'installation

1 440 € HT coût laboratoire EAS

Travaux

Travaux de modernisation de l'UPEPE

Fin des travaux et objectifs Développement durable

Réception prononcée en date du 24 juin 2023 avec les levées de réserves qui conduiront à l'exécution de travaux jusqu'en mars 2024.

L'un des enjeux du projet de modernisation de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau (UPEPE) est environnemental avec :

- Le maintien, dans le cadre de la construction de la nouvelle usine, du haut niveau de résilience dont bénéficie le site face aux évènements exceptionnels
- La réalisation d'une installation efficace énergétiquement, sobre en carbone et optimisée du point de vue du rendement hydraulique
- La gestion intégrée des atteintes au milieu naturel (maîtrise des rejets, gestion des eaux du site, intégration paysagère et environnementale) et ce, dès le stade la conception.
- Un autre enjeu conditionnant la réussite du projet a consisté à valoriser au travers des nouveaux ouvrages l'architecture industrielle et l'histoire du lieu tout en préservant et valorisant la biodiversité et les milieux naturels du site et en assurant un niveau de sûreté optimal du site.

Pour 2023, 3,810 M€ sont inscrits au titre des travaux (dépenses de sécurisation du site, de voirie, de mobilier urbain et d'aménagements paysagers) et 140 000 € pour les études (réalisation des essais de garantie relatifs aux équipements et ouvrages

25M € HT montant global du programme de travaux

24 Juin 2023 Réception des travaux

3,810 M€ HT travaux de sécurisation

140 000 € HT essais de garanties

Création d'une réserve d'eau naturelle

- La création d'une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne, en face de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau, a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération mancelle.
- Ce projet comprend également la réalisation d'une passerelle piétonne de franchissement de l'Huisne afin d'assurer l'entretien et la liaison entre la réserve d'eau et le site de l'UPEPE par une conduite en encorbellement, ainsi que la réalisation des accès aux ouvrages

270 060 € HT marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

12 235 000 € HT
enveloppe financière année 2022

120 000 € HT désignation du maître d'œuvre contrôleur technique et coordinateur de sécurité

Mise en oeuvre d'une signalétique extérieure et intérieure des sites du service de l'eau

50 000 € HT phase conception

Il s'agit de mettre en place une signalétique directionnelle extérieure et intérieure des bâtiments affectés au fonctionnement du service de l'Eau et e l'Assainissement incluant l'identification des accès, le fléchage et la signalisation horizontale et verticale.

La nouvelle signalétique de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau inclura une représentation de l'ensemble des différents bâtiments en indiquant les accueils, les stationnements et le respect des règles en matière de sécurité routière.

Pour les sites distants de l'eau, la signalétique prendra leur dénomination avec une codification incluant le logo de Le Mans Métropole, l'intitulé et les numéros de téléphone du service et les numéros d'urgence.

Travaux sur le réseau d'assainissement

790 000 € HT

- Rue de bercé au Mans enlèvement de plaques d'assainissement collectif puis tubage de la zone non couverte , mise en séparatif des réseaux et poursuite de la continuité du tubage pour éviter la remontée des eaux de la rivière dans le réseau
- Le Grenouillet rue Montoise Le Mans réhabilitation et création d'un réseau d'eaux usées dans le collecteur visitable et adaptation du poste de relèvement
- Rénovation des collecteurs visitables place Gambetta Le Mans
- Mise en pseudo séparatif secteur Maison Rouge Trangé

140 000 € HT

700 000 € HT

600 000 € HT subvention à hauteur de 70 % auprès de l'Agence de l'Eau

Evolutions techniques et technologiques

Environnement et Développement Durable Eau potable

Projets en cours

EAU

Objectif 1 - Réduction des pollutions (déchets, produits chimiques, eaux usées non traitées) et augmentation du recyclage – Cible 6.3

- La nouvelle filière de traitements de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau s'est donc portée sur la technique d'affinage par réacteur à charbon actif couplée à des réacteurs ultraviolets (UV) pour répondre aux objectifs de qualité d'eau améliorée. L'absence d'inter-ozonation dans la filière de traitement permet de ne pas générer de sous-produits.

Objectif 2 – Accroître la part des énergies renouvelables – Cible 7.2

- Intégration de 615 m² panneaux photovoltaïques installés sur le nouveau bâtiment de traitement de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau qui fourniront jusqu'à 2,5 % de la consommation totale de l'usine (90 000 kWh/an ou l'équivalent de 19 foyers). L'importante transformation de la filière de traitement participe également à l'efficacité et à la sobriété énergétique de l'usine avec des équipements plus sobres en consommation énergétique, un bilan carbone optimisé et un rendement hydraulique maîtrisé.

Objectif 3 – Utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs – Cible 6.4

Réduction du niveau des pertes du réseau d'eau potable avec la mise en place de la sectorisation et de pré-localisateurs de fuites. Les données sont transmises quotidiennement vers une base de données capable de les analyser afin de détecter les fuites sur le réseau et en informer l'utilisateur.

400 loggers fixes

53 725 compteurs en télérelève

123 963 kWh/an énergie verte

Evolutions techniques et technologiques

Environnement et Développement Durable Assainissement

Objectif 1 - Réutilisation des Eaux Traitées de la STEP de la Chauvinière

- Programme de travaux en cours d'étude et d'ajustement du dimensionnement.
- Projection de démarrage du projet : dernier trimestre 2023.
- Délai annoncé : 9 mois entre le démarrage du projet et la mise en service de l'unité.
- Objectif de production annuelle :
 - o 95 000 m³/an pour les besoins internes de la STEP
 - o 175 000 m³/an pour le remplissage des hydrocureuses. D'autres applications pourront être envisagées en fonction de l'évolution du contexte réglementaire à venir.

Objectif 2 – Production de biogaz à partir des boues

Réduction des émissions de gaz à effet de serre : méthanisation des boues avec injection de biométhane depuis le 16 juin 2021.

Recettes :

2021 : 837 259,12 €
2022 : 1 598 322,09 €
2023 : 2 008 263,73 €

Objectif 3 – Réduction de l'impact environnemental

- Souscription à la plateforme de formations métier spécifiques à l'activité eau potable et assainissement en e-learning WATURA pour le personnel des agents du service de l'eau et de l'assainissement.
- Limitation des déplacements des agents et réduction du taux de rejet de CO₂

95 000 m³/an d'eaux usées besoins internes de la STEP

175 000 m³/an pour remplissage hydrocureuses entre autres

4 443 844,94 € TTC recettes depuis 2021

Annexes

Indicateurs réglementaires 2023

EAU POTABLE

Indicateurs de service

Communauté Urbaine de l'Eau

D 101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Habitants

2021	2022	2023
211 423	212 282	210 410

D 102.0 Prix du service au m3 pour 120 m3 en € au 1^{er} janvier N+1

€/m³

2021	2022	2023
2.06	2.06	2,01

D 151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service

Jour

2021	2022	2023
2	2	2

Indicateurs de performance

P 101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

%

2021	2022	2023
100	100	99,7

P 102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques

%

2021	2022	2023
99.4	99.4	99,3

P 103.2 B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Valeur de 0 à 120

2021	2022	2023
119	119	119

P 104.3 Rendement du réseau de distribution

%

2021	2022	2023
81.8	82.6	87,4

P 105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

m³/km/j

2021	2022	2023
5.1	5.1	3,3

P 106.3 Indice linéaire des pertes en réseau

m³/km/j

2021	2022	2023
5	4.9	3,2

P 107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

%		
2021	2022	2023
10,22	0,21	0,15

P 154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année

€/m ³		
2021	2022	2023
2,75	4,26	2,18

P 108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

%		
2021	2022	2023
80	80	80

P 155.1 Taux de réclamations

0/000 abonnés		
2021	2022	2023
1,53	1,73	1,75

P 109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

€/m ³		
2021	2022	2023
0,0389	0,0101	0,0405

P 151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

0/000 abonnés		
2021	2022	2023
0,16	0,17	0,22

P 152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

2021	2022	2023
100	100	100

P 153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Années		
2021	2022	2023
2,1	2,8	3,1

Assainissement

Indicateurs de service

D 201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Habitants

2021	2022	2023
211 423	212 282	210 410

D 202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre

2021	2022	2023
776	193	677

D 203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Tonnes

2021	2022	2023
4 047	2 734	3 740

D 204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

€/m³

2021	2022	2023
1,92	1,87	1,87

Indicateurs de performance

P 201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

%

2021	2022	2023
100	100	100

P 202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Valeur de 0 à 120

2021	2022	2023
115	105	115

P 203.3 Conformité de la collecte des effluents

%

2021	2022	2023
98	100	100

P 204.3 Conformités des équipements d'épuration

%

2021	2022	2023
99	100	98

P 205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

%

2021	2022	2023
100	98	98

P 206.3 taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

%

2021	2022	2023
100	100	100

P 207.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

€/m³

2021	2022	2023
0,0503	0,0648	0,0548

P 255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Valeur de 0 à 120

2021	2022	2023
120	120	120

P 251.1 Taux de débordements d'effluents dans les locaux des usagers

0/1000 abonnés

2021	2022	2023
0,005	0,005	0

P 256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Années

2021	2022	2023
1,7	1,8	2,3

P 252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

Par 100 km de réseau

2021	2022	2023
3,3	2,1	2,1

P 257.0 Taux d'impayés sur factures assainissement de l'année précédente

%

2021	2022	2023
2,44	3,63	2,57

P 253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

%

2021	2022	2023
0,67	0,29	0,22

P 258.1 Taux de réclamations

0/1000 abonnés

2021	2022	2023
1,05	2,08	2,25

P 254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

%

2021	2022	2023
92,1	95,2	87,1

Assainissement non collectif

Indicateurs de service

D 301.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Nombre		
2021	2022	2023
10 868	10 868	11 007

D 302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

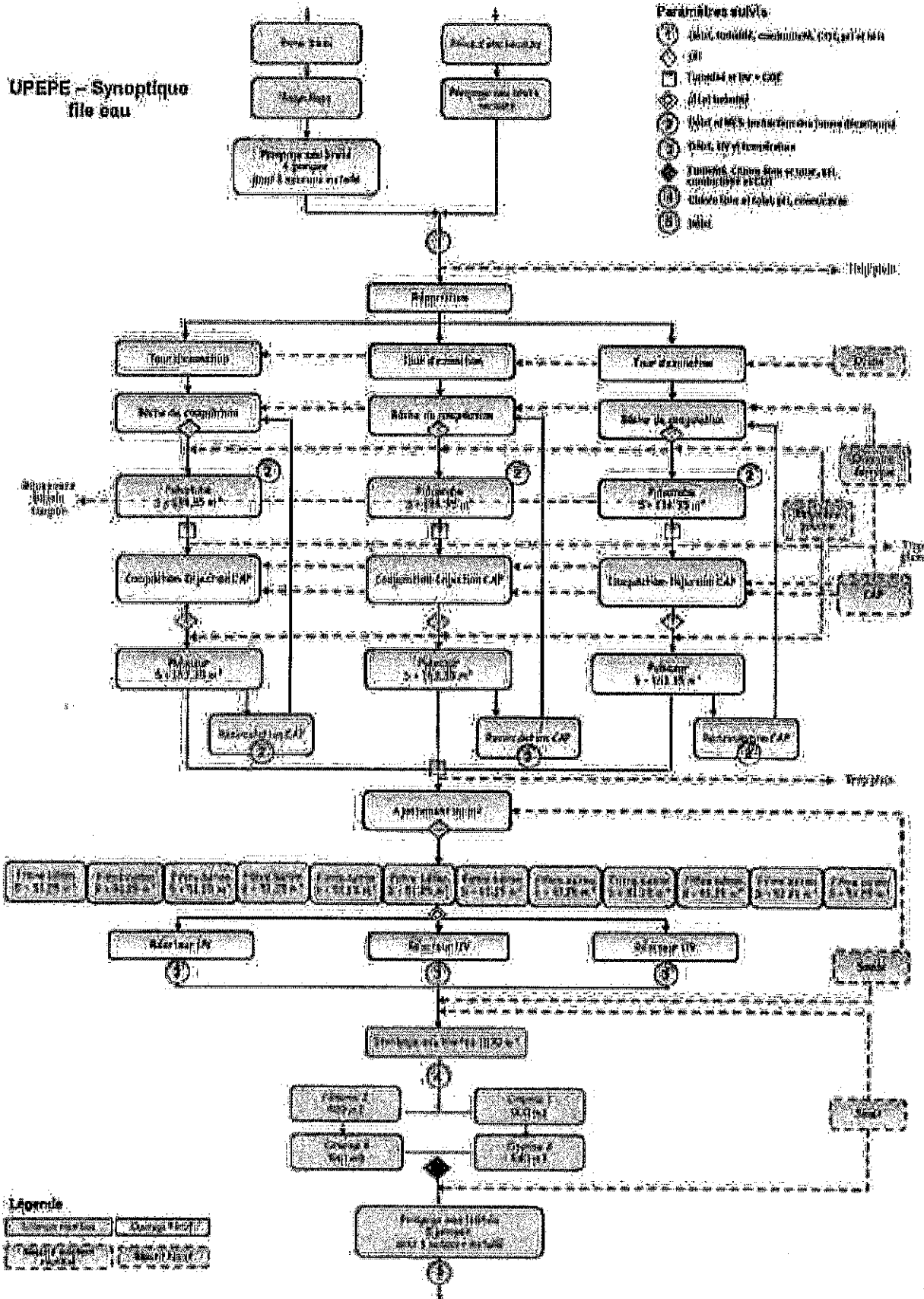
Valeur de 0 à 140		
2021	2022	2023
100	100	100

Indicateurs de performance

P 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

%		
2021	2022	2023
90,8	91,2	93,5

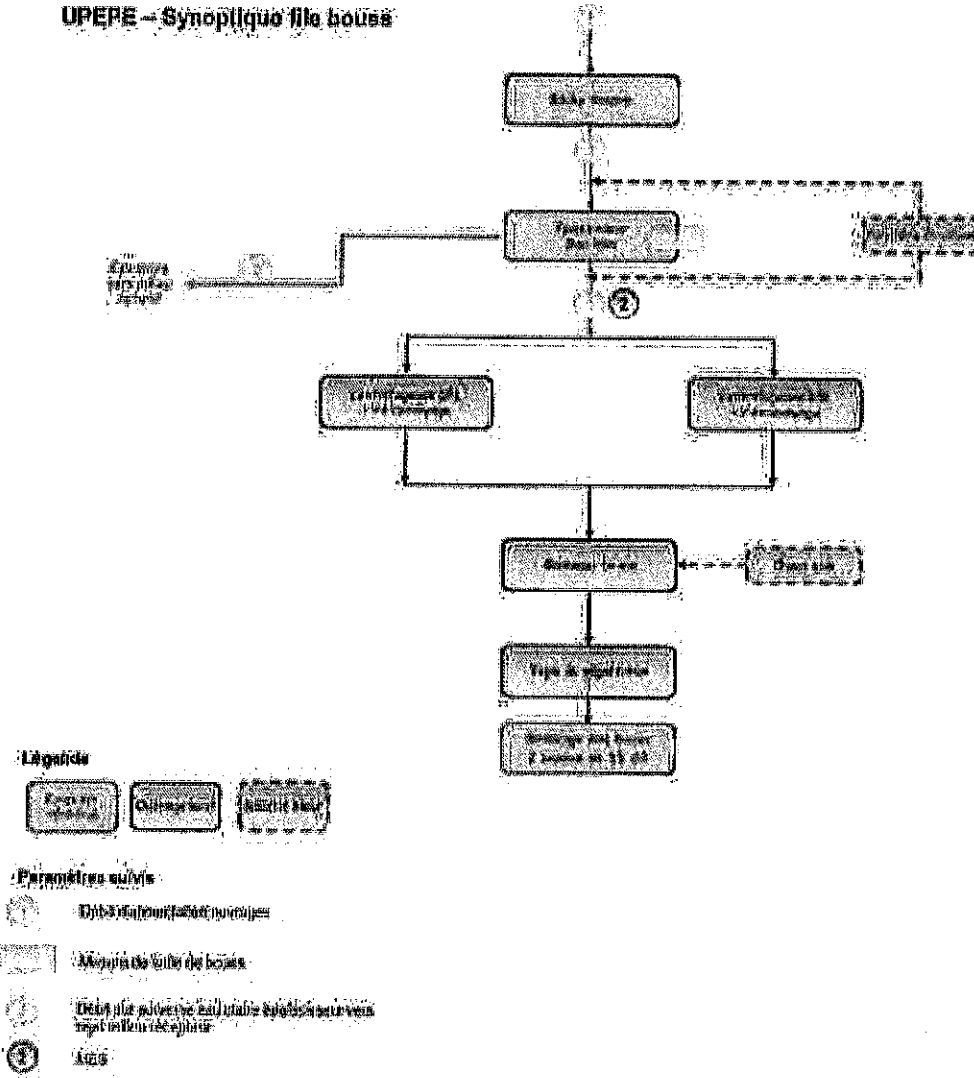
UPEPE - Synoptique
 file eau



La filière de traitement des boues est composée des étapes suivantes :

Epaississement statique (avec ajout de polymère), centrifugation (avec ajout de polymère), chaulage, valorisation agricole des boues

OPEPE – Synoptique file boues



Le Mans Métropole / Compte Administratif 2023 /

Annexe 1

LE MANS METROPOLITAINE

Budget Annexe de l'Eau

Bilan des investissements proprement dits par politique publique

Libellé des investissements	CA 2023	Fin 2023
EAU	1 369 773 48 €	11 064 987 €
INVESTISSEMENT EN RESEAUX	89 559 82 €	1 26 770 24
INVESTISSEMENT EN MATIERES TECHNIQUES	273 811 20 €	155 823 20
INVESTISSEMENT EN RESEAUX D'EGOUTS	1 027 403 €	1 082 393
Total	1 369 773 48 €	11 064 987 €

Are Politique : EAU

Libellé des investissements	Are Politique	Act. D'op. (CMA)	CA 2023	Fin 2023
LE MANS - EAU - ACQUISITION DE COMPTEURS	LE MANS - TOUTS QUARTIERS	TRÈS FAVORABLE	800 574,81	1 274 190,59
EAU - EAU - MATIERES TECHNIQUE	LE MANS - EST	NEUTRE	1 010 000,00	2 172 343,71
EAU - EGOUTS - TRAVAUX SUR USINE, RESEAUX, STATIONS	LE MANS - TOUTS QUARTIERS	NEUTRE	210 000,00	387 414,50
DEPENSES NON PROGRAMMEES - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - TOUTS QUARTIERS	TRÈS FAVORABLE	0,00	22 300,00
LE MANS - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - COCURI DE VILLE	TRÈS FAVORABLE	87 244,81	161 000,00
LE MANS - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - NORD EST	TRÈS FAVORABLE	9 612,00	87 000,00
LE MANS - EST - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - EST	TRÈS FAVORABLE	104 891,14	543 703,40
LE MANS - S - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - SUD EST	TRÈS FAVORABLE	18 370,00	63 500,00
LE MANS - S - O - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - SUD OUEST	TRÈS FAVORABLE	8 800,00	2 700,00
LE MANS - OUEST - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - OUEST	TRÈS FAVORABLE	118 894,00	160 500,00
LE MANS - N - O - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - NORD OUEST	TRÈS FAVORABLE	172 652,00	379 150,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - TOUTS QUARTIERS	TRÈS FAVORABLE	0,00	18 000,00
LE MANS - N - E - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - NORD EST	TRÈS FAVORABLE	8 100,00	8 700,00
LE MANS - EST - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - EST	TRÈS FAVORABLE	114 177,04	304 600,00
LE MANS - OUEST - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - OUEST	TRÈS FAVORABLE	291 700,00	343 500,00
EAU - BEAUFORTS CONDUITE EAU POTABLE	LE MANS - TOUTS QUARTIERS	NEUTRE	0,00	1 000,00
EAU - TRAVAUX D'AMENAGEMENTS (EXPLOITATION - USINE DE LE PAU)	LE MANS - EST	NEUTRE	7 641,00	14 581,18
SAISIE LES LE MANS - EAU - CANALISATIONS	SAISIE LES LE MANS	TRÈS FAVORABLE	2 13 000,00	347 310,00
ALLONGES - EAU - CANALISATIONS	ALLONGES	TRÈS FAVORABLE	1 12 400,00	1 18 000,00
COULANGE - EAU - CANALISATIONS	COULANGE	TRÈS FAVORABLE	21 800,14	37 300,00
APRINTÉ - CANALISATIONS	APRINTÉ	TRÈS FAVORABLE	298 000,00	398 000,00
MAISSAYE - EAU - CANALISATIONS	MAISSAYE	TRÈS FAVORABLE	282 000,11	300 000,00
FRY - EAU - CANALISATIONS	FRY	TRÈS FAVORABLE	1 600,00	2 100,00
Total (CA) Investissements			3 244 883,01	4 301 200,00

LIBELLE OPERATIONS	AGE géographique	AN Budget (Mises)	CA 2024	CA 2025
REG CAZ	LE MANOIS TOURS CHARTRIENS	INDIFFERENTE	0,00	0,00
RECONSTRUCTION FRANCHISE UPECE	LE MANOIS METROPOLE	TITRES FAVORABLES	8 241 272,20	8 762 477,64
MODERNISATION USINE DE L'EAU	LE MANOIS EST	INDIFFERENTE	0,00	100 000,00
DEMMENAGEMENT ET FACTURES EN LIGNE	LE MANOIS METROPOLE	INDIFFERENTE	18 410,00	94 242,50
RESERVE D'EAU NATURELLE	LE MANOIS METROPOLE	INDIFFERENTE	10 895,40	204 963,40
MISE EN PLACE POLITIQUE DE CLARTE DE L'EAU	LE MANOIS TOURS CHARTRIENS	INDIFFERENTE	81 884,20	222 851,20
STATION DE SUPPRESSION D'EAU DOMAINE CHAMPAGNE	CHAMPAGNE	INDIFFERENTE	0,00	700 000,00
REGISTRATION EXTERIEURE ET INTERIEURE DES GITES DE L'EAU	LE MANOIS METROPOLE	INDIFFERENTE	11 925,57	60 000,00
ACQUISITION CAPTEURS ACCROST A THERMOBLES DIAGNOSTIC CONDENTE	LE MANOIS METROPOLE	TITRES FAVORABLES	0,00	100 000,00
ACQUISITION DE CAPTEURS DE PRESSION ASSOCIES AUX COMPTEURS	LE MANOIS METROPOLE	TITRES FAVORABLES	0,00	100 000,00
INSTALLATION DE GEOMETRES POUR GITES DISTANTS CAZ	LE MANOIS METROPOLE	TITRES FAVORABLES	83 745,20	100 000,00
ACQUISITION DE PPE LOCALISATION DE FUITEZ FINES LOGGERS	LE MANOIS METROPOLE	TITRES FAVORABLES	0,00	800 000,00
TOTAL OPERATIONS PROPOSEES			8 424 992,87	9 264 771,24
TOTAL DE L'AN 1 EAU			8 424 992,87	9 264 771,24

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2023 /

Annexe 3

LE MANS METROPOLE

Budget Annuel de l'Assainissement

Info des diverses sources financées par politique publique

Libelle des Postes	CA 2023	Finan 2023
REVENUS FINANCIERS	4 276 642,74	4 276 642,73
INDICENTIVATION ET TALLONS	2 348 174	2 348 174,1
PAYEMENTS COMMUNAUTAIRES	3 200 214,4	3 200 214,4
TRANSFERTS FINANCIERS ET DE SEVAIS D'INTERET	1 000 000	1 000 000
TRANSFERTS FINANCIERS	1 200 000	1 200 000
Total	12 025 031,18	12 025 031,18

Annexe 3 : ASSAINISSEMENT

Libelle opération	Acte principal	Acte Budget Ouvre	CA 2023	Finan 2023
MUNICIPALITE - ASSI - RESEAUX	MUNICIPALITE	INDIFFERENTE	41 118,31	41 000,00
APRISSE - ASSI - RESEAUX	APRISSE	INDIFFERENTE	1 234,00	1 200,00
ASSAINISSEMENT - ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	LE MANS METROPOLE	INDIFFERENTE	77 332,20	77 332,20
ASSAINISSEMENT - MATERIEL DE SECURITE	LE MANS METROPOLE	INDIFFERENTE	41 543,00	41 543,00
ASSAINISSEMENT - TRAV ET EQUIP. DANS SANTAENTS EXPLOITATION	LE MANS METROPOLE	INDIFFERENTE	4 077,02	4 077,02
DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASSI - RESEAUX	LE MANS METROPOLE	TRIS PROGRAMMEES	0,00	0,00
LE MANS M-D - ASSI - RESEAUX	LE MANS - MORD OUEST	TRIS PROGRAMMEES	0,00	0,00
APRISSE - ASSI - RESEAUX	APRISSE	INDIFFERENTE	0,00	0,00
APRISSE - ORENOUILLET - ASSI	LE MANS TOUS COMPTES	TRIS PROGRAMMEES	200 000,00	200 000,00
CHAMFAORE - ASSI - RESEAUX	CHAMFAORE	INDIFFERENTE	430 447,04	430 447,04
COULANES - ASSI - RESEAUX	COULANES	INDIFFERENTE	7 310,00	7 310,00
FAY - ASSAINISSEMENT - RESEAUX	FAY	TRIS PROGRAMMEES	200,14	200,00
LAURENCE - ASSI - RESEAUX	LAURENCE	TRIS PROGRAMMEES	66 507,73	66 507,73
LE MANS C O V - ASSI - COLLECTEURS VERTICAUX	LE MANS - COULM DE VILLER	TRIS PROGRAMMEES	0,00	0,00
LE MANS C O V - ASSI - RESEAUX	LE MANS - COULM DE VILLE	TRIS PROGRAMMEES	0,00	0,00
LE MANS EST - ASSI - RESEAUX	LE MANS - EST	INDIFFERENTE	368 241,80	368 241,80
LE MANS N-E - ASSI - RESEAUX	LE MANS - NORD EST	INDIFFERENTE	1 300,00	1 300,00
LE MANS OUEST - ASSI - COLLECTEURS VERTICAUX	LE MANS - OUEST	TRIS PROGRAMMEES	700 000,00	700 000,00
LE MANS OUEST - ASSI - RESEAUX	LE MANS - OUEST	TRIS PROGRAMMEES	54 122,00	54 122,00
LE MANS R O - ASSI - RESEAUX	LE MANS - RIVIERE OUEST	INDIFFERENTE	0,00	0,00
MELANGES - ASSI - RESEAUX	MELANGES	INDIFFERENTE	40 000,00	40 000,00
PIERRE LE CHATEL - ASSAINISSEMENT - RESEAUX	PIERRE LE CHATEL	TRIS PROGRAMMEES	14 819,73	14 819,73
SAINT SAUFROY - STATION EPURATION	SAINT SAUFROY	INDIFFERENTE	2 100,00	2 100,00
STATION EPURATION STAUION	STATION	INDIFFERENTE	2 700,00	2 700,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASSI - SERVICES	LE MANS METROPOLE	INDIFFERENTE	0,00	0,00
CHAUMON NOTRE DAME - ASSAINISSEMENT - RESEAUX	CHAUMON NOTRE DAME	TRIS PROGRAMMEES	0,00	0,00
FRANGE - ASSAINISSEMENT - RESEAUX	FRANGE	TRIS PROGRAMMEES	104 654,14	104 654,14
Total Opérations Assainissement			2 064 654,96	2 064 236,91

Libellé opérations	Arr. géographiques	Ass. Budget. Climat	CA 2022	1001/2023
AGRIC. LA MILLEUSE ET EQUILIBRIUM SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LE MANO METROPOLE	INDIFFERENTE	146 122,00	280 522,21
CHAMPAGNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	CHAMPAGNE	INDIFFERENTE	0,00	0 000,00
COULEURS - ETIQUETTES ET SERVICES OFFICE (INDIVIDUEL)	COULEURS	INDIFFERENTE	16 600,00	16 600,00
FAY - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	FAY	INDIFFERENTE	0,00	240 000,00
GESTION AUTONOME LANCE DES SYSTEMES ASSAINISSEMENT	LE MANO METROPOLE	INDIFFERENTE	13 126,00	13 126,00
LEMAN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LE MANO METROPOLE	INDIFFERENTE	137 000,00	401 639,20
GESTION DELASSAISEMENT NON COLLECTIF	LE MANO METROPOLE	INDIFFERENTE	0,00	130 000,00
LEMAN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LEMAN	INDIFFERENTE	81 000,00	01 000,00
LEMAN - GESTION EPURATION	LEMAN	INDIFFERENTE	604 742,00	320 000,00
LEMAN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT - AMO POUR TRAVAIL PORTABILITE	LE MANO METROPOLE	INDIFFERENTE	28 000,00	284 000,00
LEMAN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT - SERVICE MAINTIEN POLLUANT	LE MANO METROPOLE	INDIFFERENTE	1 000,00	1 000,00
LEMAN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT - TRAVAIL RECHARGEMENT	LE MANO METROPOLE	INDIFFERENTE	0,00	2 000 000,00
LEMAN - GESTION EPURATION DES ETANGS	LE MANO - MANO OUEST	INDIFFERENTE	29 844,00	43 000,00
LEMAN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LEMAN	INDIFFERENTE	10 500,00	42 000,00
Total Opérations			2 011 000,00	4 728 200,00
Total de l'Année ASSAINISSEMENT			2 011 000,00	4 728 200,00

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2023 /

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

Conformément à la Loi sur l'Eau du 9 janvier 1992, le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé au 1^{er} janvier 2006. Ce dispositif est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement autonome situées sur le territoire de Le Mans Métropole. Les missions prises en charge par le service consistent à la fois à effectuer un contrôle sur la conception et la réalisation d'une installation nouvelle et également d'évaluer l'ensemble des équipements existants. Le service rend ensuite un avis technique sur la conformité ou non du système d'assainissement non collectif.

Il existe sur le territoire de Le Mans Métropole 4.403 habitations concernées par l'assainissement non collectif devant faire l'objet d'un contrôle. 4.267 installations ont été contrôlées au 31 décembre 2023 dont 448 pour cette seule année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ETAT DE REPARTITION DE CREDITS AFFERENTS AU SPANC

(Article 2 du décret N° 2000-37 du 13 mars 2000)

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	47 166,21	Redevance Assainissement Non Collectif	60 918,55
Autres matières et fournitures	623,34		
Contribution aux charges du Budget Principal	2 600,00		
Frais d'entretien de l'équipement			
Fonctionnement des installations : locaux, matériels, informatique			
Taxes annuelles sur propriétés bâties	600,00		
Total dépenses	50 390,55	Total recettes	60 918,55

122/1/01437502 1 01161 /K/65



72000 LE MANS

site :

abonné :
rol. : 2023-1

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
 296, avenue Bollée
 72039 LE MANS cedex 9
 Horaires d'ouverture au public :
 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h00
 du Lundi au Vendredi
 02.43.47.39.00

tva intracommunautaire FR.03247200132

CH :

M.

72000 LE MANS

FACTURE EAU
 du 2 janvier 2023

Prix TTC du litre d'eau : 0,0038 €

FACTURE TARIF 2023
LE MANS
 Pour 120 m3
 12 mois location compteur

Production et distribution de l'eau potable	180,67 €
Collecte et traitement des eaux usées	205,56 €
Organismes publics	60,40 €
Montant TVA	12,20 €
Montant TTC de la facture en euros	458,82 €

Facture à régler avant le :

72000 LE MANS

Compteur n°	Nouvel Relevé			Ancien Relevé			Valeur facture abonné (tarif réglementé) pour tous abonnés	
	Opération	Date	Index	Opération	Date	Index		
88160520	Entéré	31/12/2023	120		01/01/2023	0	120	
Désignation			Quantité	PU HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Production et distribution de l'eau potable								
Eau	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	1,1780	141,36	5,60	7,77	149,13 €	
Abonnement 010V diamètre	01/01/23 - 31/12/23	300 jours	0,0077	39,31	5,50	2,18	41,47 €	
Sous-Total					180,67	9,83	190,50 €	
Collecte et traitement des eaux usées								
Assainissement	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	1,7120	205,56	0,00	0,00	205,56 €	
Sous-Total					205,56	0,00	205,56 €	
Organismes publics								
Préservation des ressources	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	0,0450	5,20	5,00	0,25	5,45 €	
Modernisation des réseaux	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	0,1690	10,20	0,00	0,00	10,20 €	
Pollution	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	0,3000	30,00	5,50	1,65	31,65 €	
Sous-Total					60,40	2,27	62,67 €	
TOTAL					446,62	12,20	458,82 €	

122/1/01437502 1 01161 /K/65



SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
 296, avenue Dolfée
 72039 LE MANS cedex 9
 Horaires d'ouverture au public :
 09h30 à 12h00 - 13h00 à 17h00
 du Lundi au Vendredi
 02.43.47.39.00
 via Intracommunautaire FR03247200132

72700 ALLONNES

site : abonné :
 ref. n° 2023-1

CH :

M.

72700 ALLONNES

FACTURE EAU
 du 2 Janvier 2023

Prix TTC du litre d'eau : 0,0038 €

FACTURE TARIF 2013
COMMUNES
 Pour 120 m3
 12 mois location compteur

Production et distribution de l'eau potable	180,67 €
Collecte et traitement des eaux usées	205,56 €
Organismes publics	60,40 €
Montant TVA	12,20 €
Montant TTC de la facture en euros	458,82 €

Facture à régler avant le :

AIGNE
 ALLONNES
 ARNAGE
 CHAMPAGNE
 CHAUFOUR NOTRE DAME
 COULAINES

FAY
 LA CHAPELLE SAINT AUBIN
 LA MIEUSSE
 MILSANNE
 PRUILLE
 ROULLON

RUAUDIN
 SAINT SATURNIN
 SARGE LES LE MANS
 TRANGE
 YVRE L EVEQUE

site : abonné :
 72700 ALLONNES

Compteur n°	Nouveau Relevé			Ancien Relevé			Volume (litres) à l'usage du particulier	Volume (litres) à l'usage des professionnels	
	Exploitation	Date	Index	Exploitation	Date	Index			
01150220	Eau	01/01/2023	120		01/01/2023	0	120	120 m3	
Description				Quantité	P.C.U./L	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Production et distribution de l'eau potable									
Eau	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	1,1780	141,36	8,80	3,37		148,83 €	
Abonnement à l'usage domestique	01/01/23 - 31/12/23	099 jours	0,1077	39,31	8,80	3,10		41,47 €	
Sous-Total						180,67		9,93	190,80 €
Collecte et traitement des eaux usées									
Assainissement	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	1,7138	205,66	0,00	0,00		205,66 €	
Sous-Total						205,66		0,00	205,66 €
Organismes publics									
Prévention des risques	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	0,0433	6,20	5,60	0,20		5,40 €	
Sanitisation des réseaux	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	0,1609	19,20	0,00	0,00		19,20 €	
Polluants	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	0,0060	55,00	9,80	1,00		57,80 €	
Sous-Total						80,40		2,27	82,87 €
TOTAL						446,62		12,20	458,82 €

122/1/01437502 1 01161 /K/65



**SERVICE DE L'EAU ET DE
 L'ASSAINISSEMENT**
 296, avenue Bollée
 72039 LE MANS cedex 9
 Horaire d'ouverture au public :
 8h00 à 12h00 - 13h00 à 17h00
 du Lundi au Vendredi
 02.43.47.39.00

Iva intracommunautaire FR03247200132

Prix TTC du litre d'eau : 0,0020 €

**FACTURE TARIF 2023
 COMMUNES
 Pour 120 m3
 12 mois location compteur**

72700 SAINT GEORGES DU BOIS
 site :

abonné :
 rol. : 2023-1

CH :

M.

72700 SAINT GEORGES DU BOIS

FACTURE EAU
 du 2 janvier 2023

Production et distribution de l'eau potable 180,67 €
 Organismes publics 41,20 €

Montant TVA 12,20 €

Montant TTC de la facture en euros 234,06 €

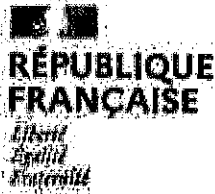
Facture à régler avant le :

site :

adresse :

72700 SAINT GEORGES DU BOIS

Compteur A	Nouveau Relevé			Ancien Relevé			Volume	Volume facturé (abonnement sans compteur) compteur, en litres
	Opération	Date	Index	Opération	Date	Index		
88166520	Estimé	31/12/2023	120		01/01/2023	0	120	120 m3
Désignation			Quantité	PU H.T.	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Production et distribution de l'eau potable								
Eau	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	1,1780	141,36	5,50	7,77		149,13 €
Abonnement 015W diamètre	01/01/23 - 31/12/23	365 jours	0,1077	39,31	5,50	2,18		41,47 €
Sous-Total					180,67		9,93	190,60 €
Organismes publics								
Préservation des ressources	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	0,0433	5,20	5,50	0,29		5,49 €
Pollution	01/01/23 - 31/12/23	120 m3	0,3000	36,00	5,50	1,98		37,98 €
Sous-Total					41,20		2,27	43,47 €
TOTAL					221,86		12,20	234,06 €



Édition mars 2024
 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LES SAVIEZ-VOUS ?

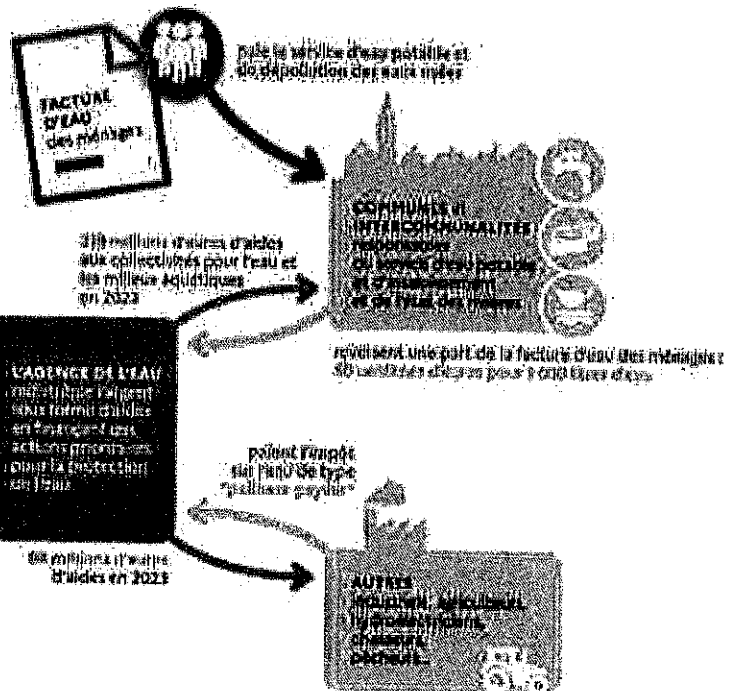
Vous pouvez consulter le prix de l'eau de votre commune sur www.agence-eau-loire-normandie.fr

Les composantes de la facture d'eau :

- Le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- Le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances des agences de l'eau
- La contribution à la compétence publique (CSP) VNF et Rémanence TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Normandie en 2023 est de 4,86 euros TTC par m³

Retrouvez les modes de paiement sur www.agence-eau-loire-normandie.fr



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à l'intention des PCCS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2214-9 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2018-1021 du 8 août 2018 - art.33, impose à l'Agence de l'eau Loire-Normandie et à l'Agence de l'eau Seine-Normandie de publier annuellement un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. L'Agence de l'eau Loire-Normandie publie ce rapport au plus tard dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le présent rapport est le fruit de la collaboration de l'Agence de l'eau Loire-Normandie et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce rapport est le fruit de la collaboration de l'Agence de l'eau Loire-Normandie et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce rapport est le fruit de la collaboration de l'Agence de l'eau Loire-Normandie et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-NORMANDIE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

Montants répartis en pourcentage pour 100 € - source Agence de l'eau Loire-Bretagne



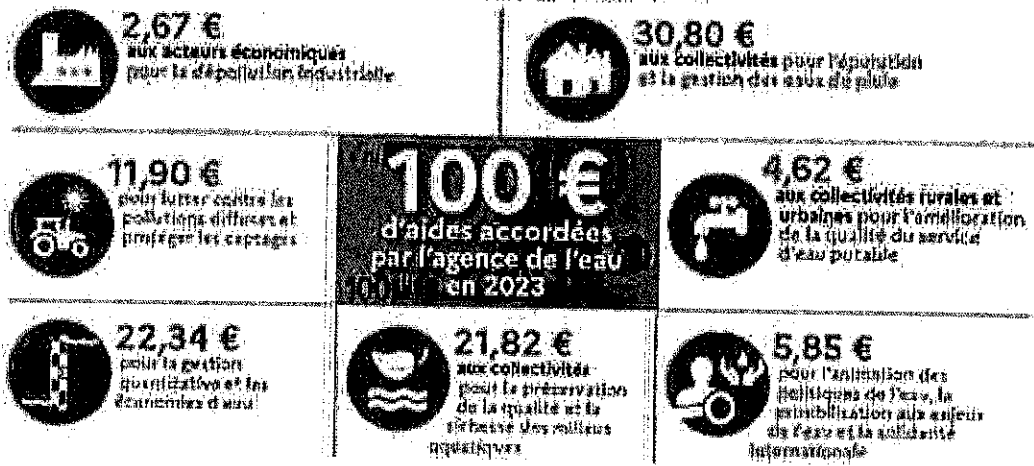
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides résultent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

Montants répartis en pourcentage pour 100 € d'aides en 2023 et source Agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la dernière année du 1^{er} programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

Il s'agit de 135,4 millions d'euros de aides en 2023, soit 59 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 1^{er} programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, EIP : pour agriculture biologique, PSE : Politique pour les zones environnementales.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 52 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2023 :

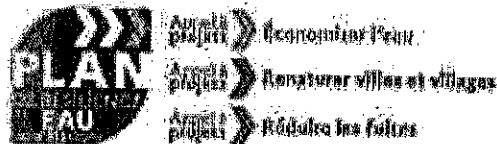
- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en œuvre son Plan de résilience eau 2023-2024. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un accompagnement financier sur-mesure aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience :
bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITE DU BASSIN LOIRE-BRITAAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe d'Antenne, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 20 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vienne, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 339 communes de communes, plus de 6 000 communes, 88 départements et 6 régions en tout ou partie et plus de 19 millions d'habitants.

AGENCE DE L'EAU

6, avenue de Buffon • CS 40000
 41001 ORLÉANS CÉDEX 2
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 02 38 51 73 73

AGENCE DE L'EAU

Parc technologique de l'écopôle
 Espace d'activités de la Vallée • ZAC
 14, rue de la Sabot • CS 40000
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 02 96 33 62 45

AGENCE DE L'EAU

NANTES Métropole • CS 40000
 4 rue Eugène Varin • CS 40000
 44100 NANTES CEDEX 4
 info-nantes@eau-loire-bretagne.fr
 02 40 73 06 00

LE MANS Métropole • CS 40000
 17, rue Jean Berthelin • CS 40000
 72001 LE MANS CÉDEX 2
 info-lemans@eau-loire-bretagne.fr
 02 43 86 96 18

AGENCE DE L'EAU

6, avenue de Buffon • CS 40000
 41001 ORLÉANS CÉDEX 2
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 02 38 51 73 73

AGENCE DE L'EAU

3, rue de la Sabot • CS 40000
 41001 ORLÉANS CÉDEX 2
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 02 38 51 73 73

AGENCE DE L'EAU

Site de l'écopôle
 10, allée des écluses • CS 40000
 41001 ORLÉANS CÉDEX 2
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 02 38 51 73 73



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
 et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
 sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Prémier loi
 sur l'eau

**1 MISSION
 COMMUNE**

pour l'eau
 de l'habitant
 et le littoral

**4 GRANDES
 PRIORITÉS**

Partager la ressource
 Restaurer les cours d'eau
 Agir pour les eaux littorales
 Garantir le bon état des eaux

1 600

**AGENTS
 ENGAGÉS**

pour une expertise
 au service de l'eau
 sur le territoire
 métropolitain

2024

Pour une priorité
 pour tous

2024 marque
 pour les 6 agences
 de l'eau 60 années
 d'engagement
 pour l'eau.



Rendez-vous du
 19 au 21 novembre
 au Salon des maires
 et des collectivités
 locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE ESU

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des phénomènes de turbidité et parfois colorés ont pu être observés après la phase de travaux de réparation de l'une des stations de traitement de l'eau.

A

- (1) Eau de qualité excellente
- (2) Eau de qualité satisfaisante
- (3) Eau de qualité moyenne
- (4) Eau de qualité satisfaisante
- (5) Eau de qualité satisfaisante
- (6) Eau de qualité satisfaisante
- (7) Eau de qualité satisfaisante
- (8) Eau de qualité satisfaisante
- (9) Eau de qualité satisfaisante
- (10) Eau de qualité satisfaisante
- (11) Eau de qualité satisfaisante
- (12) Eau de qualité satisfaisante
- (13) Eau de qualité satisfaisante
- (14) Eau de qualité satisfaisante
- (15) Eau de qualité satisfaisante
- (16) Eau de qualité satisfaisante
- (17) Eau de qualité satisfaisante
- (18) Eau de qualité satisfaisante
- (19) Eau de qualité satisfaisante
- (20) Eau de qualité satisfaisante
- (21) Eau de qualité satisfaisante
- (22) Eau de qualité satisfaisante
- (23) Eau de qualité satisfaisante
- (24) Eau de qualité satisfaisante
- (25) Eau de qualité satisfaisante
- (26) Eau de qualité satisfaisante
- (27) Eau de qualité satisfaisante
- (28) Eau de qualité satisfaisante
- (29) Eau de qualité satisfaisante
- (30) Eau de qualité satisfaisante
- (31) Eau de qualité satisfaisante
- (32) Eau de qualité satisfaisante
- (33) Eau de qualité satisfaisante
- (34) Eau de qualité satisfaisante
- (35) Eau de qualité satisfaisante
- (36) Eau de qualité satisfaisante
- (37) Eau de qualité satisfaisante
- (38) Eau de qualité satisfaisante
- (39) Eau de qualité satisfaisante
- (40) Eau de qualité satisfaisante
- (41) Eau de qualité satisfaisante
- (42) Eau de qualité satisfaisante
- (43) Eau de qualité satisfaisante
- (44) Eau de qualité satisfaisante
- (45) Eau de qualité satisfaisante
- (46) Eau de qualité satisfaisante
- (47) Eau de qualité satisfaisante
- (48) Eau de qualité satisfaisante
- (49) Eau de qualité satisfaisante
- (50) Eau de qualité satisfaisante
- (51) Eau de qualité satisfaisante
- (52) Eau de qualité satisfaisante
- (53) Eau de qualité satisfaisante
- (54) Eau de qualité satisfaisante
- (55) Eau de qualité satisfaisante
- (56) Eau de qualité satisfaisante
- (57) Eau de qualité satisfaisante
- (58) Eau de qualité satisfaisante
- (59) Eau de qualité satisfaisante
- (60) Eau de qualité satisfaisante
- (61) Eau de qualité satisfaisante
- (62) Eau de qualité satisfaisante
- (63) Eau de qualité satisfaisante
- (64) Eau de qualité satisfaisante
- (65) Eau de qualité satisfaisante
- (66) Eau de qualité satisfaisante
- (67) Eau de qualité satisfaisante
- (68) Eau de qualité satisfaisante
- (69) Eau de qualité satisfaisante
- (70) Eau de qualité satisfaisante
- (71) Eau de qualité satisfaisante
- (72) Eau de qualité satisfaisante
- (73) Eau de qualité satisfaisante
- (74) Eau de qualité satisfaisante
- (75) Eau de qualité satisfaisante
- (76) Eau de qualité satisfaisante
- (77) Eau de qualité satisfaisante
- (78) Eau de qualité satisfaisante
- (79) Eau de qualité satisfaisante
- (80) Eau de qualité satisfaisante
- (81) Eau de qualité satisfaisante
- (82) Eau de qualité satisfaisante
- (83) Eau de qualité satisfaisante
- (84) Eau de qualité satisfaisante
- (85) Eau de qualité satisfaisante
- (86) Eau de qualité satisfaisante
- (87) Eau de qualité satisfaisante
- (88) Eau de qualité satisfaisante
- (89) Eau de qualité satisfaisante
- (90) Eau de qualité satisfaisante
- (91) Eau de qualité satisfaisante
- (92) Eau de qualité satisfaisante
- (93) Eau de qualité satisfaisante
- (94) Eau de qualité satisfaisante
- (95) Eau de qualité satisfaisante
- (96) Eau de qualité satisfaisante
- (97) Eau de qualité satisfaisante
- (98) Eau de qualité satisfaisante
- (99) Eau de qualité satisfaisante
- (100) Eau de qualité satisfaisante

Origine et traitement de l'eau

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des phénomènes de turbidité et parfois colorés ont pu être observés après la phase de travaux de réparation de l'une des stations de traitement de l'eau.

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des phénomènes de turbidité et parfois colorés ont pu être observés après la phase de travaux de réparation de l'une des stations de traitement de l'eau.

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des phénomènes de turbidité et parfois colorés ont pu être observés après la phase de travaux de réparation de l'une des stations de traitement de l'eau.

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des phénomènes de turbidité et parfois colorés ont pu être observés après la phase de travaux de réparation de l'une des stations de traitement de l'eau.

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des phénomènes de turbidité et parfois colorés ont pu être observés après la phase de travaux de réparation de l'une des stations de traitement de l'eau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
BACTÉRIEN	A	Bonne qualité
Micro-organismes viables de coliformes fécaux		Nombre de prélèvements : 251 Conformité : 99 % Valeur maxi : 2 N/100 ml
CHIMIQUE	A	Bonne qualité
Chlorure		Nombre de prélèvements : 27 Valeur moyenne : 17,8 mg/l Valeur maxi : 27 mg/l
PHYSICO-CHIMIQUE	A	Très bonne qualité
Calcium		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Nombre de non-conformités majeures : 0/1 Valeur maxi : 0 Microgramme/l
PHYSICO-CHIMIQUE	A	Bonne qualité
Chlorure		Nombre de prélèvements : 58 Valeur moyenne : 13,8 Microgramme/l Valeur maxi : 58 Microgramme/l

CONSEILS D'UTILISATION

Boire : Pour les jeunes enfants, il est recommandé de leur donner de l'eau de source. Elle est riche en minéraux et est la meilleure pour la santé.

Se baigner : Dans les baignoires, évitez de mélanger l'eau du robinet avec de l'eau de source. Utilisez de préférence de l'eau de source pour vous laver.

Nettoyer : Évitez d'utiliser de l'eau du robinet pour nettoyer les surfaces qui entrent en contact avec la nourriture.

Arroser : Si vous arrosez vos plantes avec de l'eau du robinet, évitez de l'utiliser pour arroser les légumes qui sont consommés crus.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de prélèvements : 27
Valeur moyenne : 18,8
Valeur maxi : 21,8

Direction de l'Énergie et de l'Environnement - 17 rue Gustave Dourgnon - 48122 MANTES
 02 35 30 47 50
www.pdlm.mantes-la-jolie.fr

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des phénomènes de turbidité et parfois colorés ont pu être observés après la phase de travaux de réparation de l'une des stations de traitement de l'eau.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE SARGE LES LE MANS

Conclusion sanitaire	Indication pictive de qualité
<p>2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>C'est la qualité optimale</p> <p>Elle est de bonne qualité</p>

Climat et pollution de l'air

Les précipitations sont abondantes et les températures sont élevées. Les vents sont fréquents et les températures sont élevées. Les précipitations sont abondantes et les températures sont élevées. Les vents sont fréquents et les températures sont élevées.

PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
<p>Micro-organismes pathogènes et non pathogènes</p> <p>Micro-organismes non pathogènes</p>	<p>Nombre de prélèvements : 24</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur max : 0 B/100 ml</p>
CHIMIE	A Très bonne qualité
<p>Aluminium</p> <p>Ammoniac</p> <p>Calcium</p> <p>Chlorure</p> <p>Cuivre</p> <p>Durée</p> <p>Fluorure</p> <p>Iron</p> <p>Magnésium</p> <p>Manganèse</p> <p>Nitrate</p> <p>Nitrite</p> <p>Plomb</p> <p>Sulfate</p> <p>Zinc</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12</p> <p>Valeur moyenne : 0,0275 mg/L</p> <p>Valeur max : 0,05 mg/L</p>
PHYSICO-CHIMIE	A Très bonne qualité
<p>Chlorure</p> <p>Durée</p> <p>Iron</p> <p>Magnésium</p> <p>Manganèse</p> <p>Nitrate</p> <p>Nitrite</p> <p>Plomb</p> <p>Sulfate</p> <p>Zinc</p>	<p>Nombre de prélèvements : 4</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Nombre de non-conformités : 0</p> <p>Valeur max : 0 mg/l</p>
PHYSICO-CHIMIE	A Très bonne qualité
<p>Chlorure</p> <p>Durée</p> <p>Iron</p> <p>Magnésium</p> <p>Manganèse</p> <p>Nitrate</p> <p>Nitrite</p> <p>Plomb</p> <p>Sulfate</p> <p>Zinc</p>	<p>Nombre de prélèvements : 4</p> <p>Valeur moyenne : 0,23 microgrammes/l</p> <p>Valeur max : 0,5 microgrammes/l</p>

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau est bonne. Les précipitations sont abondantes et les températures sont élevées. Les vents sont fréquents et les températures sont élevées. Les précipitations sont abondantes et les températures sont élevées. Les vents sont fréquents et les températures sont élevées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Alésage	Exhaustif
<p>Caractéristiques de l'ouvrage</p> <p>Caractéristiques de l'ouvrage</p> <p>Caractéristiques de l'ouvrage</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12</p> <p>Valeur moyenne : 2,8 mg/l</p> <p>Valeur max : 4,5 mg/l</p>

Autres informations

Les précipitations sont abondantes et les températures sont élevées. Les vents sont fréquents et les températures sont élevées. Les précipitations sont abondantes et les températures sont élevées. Les vents sont fréquents et les températures sont élevées.

Le distributeur garantit la qualité de l'eau distribuée. Les précipitations sont abondantes et les températures sont élevées. Les vents sont fréquents et les températures sont élevées. Les précipitations sont abondantes et les températures sont élevées. Les vents sont fréquents et les températures sont élevées.

Direction de la Santé Publique et Environnement de la ville de Sargé les Le Mans - 17 Allée des Frères - 72100 Sargé les Le Mans - 02 43 10 47 85



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE SAINT SATURNIN

Constatation sanitaire | **Indicateurs globaux de qualité**

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A Très bonne qualité

Conformité : 100 %
 Valeur mesurée : 0,1 mg/l

ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par un captage : LE PUY-EN-VAL (MAYENNE) (1). L'eau est filtrée avant d'être distribuée.

Le traitement par système de traitement à l'osmose inverse permet d'obtenir une eau douce et de supprimer les nitrates et les pesticides.

Merci à tous les abonnés de la Zone de Distribution de la Métropole de Saint-Saturnin de la Mayenne pour leur confiance et leur fidélité.

Plus d'informations sur la qualité de l'eau distribuée : www.ssm-mans.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Plan de surveillance sanitaire d'une eau distribuée, contrôle régulier des points de distribution par prélèvements à l'échelle du réseau.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 23
 Conformité : 100 %
 Valeur mesurée : 0,1 U/mg

PHYSICO-CHIMIE

Paramètres physico-chimiques pertinents relatifs aux risques microbiologiques et chimiques de l'eau distribuée. Contrôle régulier des points de distribution par prélèvements à l'échelle du réseau.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 5
 Valeur moyenne : 0 mg/l
 Valeur mesurée : 0 mg/l

TESTES DE STABILITÉ THERMIQUE

En l'absence de traitement thermique, l'eau distribuée est soumise à un traitement thermique. Le traitement thermique est un traitement physique pour éliminer les micro-organismes. Le contrôle de la stabilité thermique permet de vérifier l'absence de micro-organismes viables dans l'eau distribuée.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2
 Conformité : 100 %
 Nombre de colonies bactériennes : 0 CFU
 Valeur mesurée : 0 microorganismes

CONTAMINANTS CHIMIQUES

Après traitement, l'eau distribuée est soumise à un traitement thermique. Le traitement thermique est un traitement physique pour éliminer les micro-organismes. Le contrôle des contaminants chimiques permet de vérifier l'absence de produits chimiques dans l'eau distribuée.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 0,3 microgrammes/l
 Valeur mesurée : 0,3 microgrammes/l

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PHOSPHORE

Concentration en phosphore en l'absence de traitement thermique. Le phosphore est un nutriment pour les plantes et les animaux. Le contrôle du phosphore permet de vérifier l'absence de produits chimiques dans l'eau distribuée.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 0,2 mg/l
 Valeur mesurée : 0,2 mg/l

ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU

PHOSPHORE
 L'eau distribuée est soumise à un traitement thermique. Le traitement thermique est un traitement physique pour éliminer les micro-organismes. Le contrôle du phosphore permet de vérifier l'absence de produits chimiques dans l'eau distribuée.

PHOSPHORE
 L'eau distribuée est soumise à un traitement thermique. Le traitement thermique est un traitement physique pour éliminer les micro-organismes. Le contrôle du phosphore permet de vérifier l'absence de produits chimiques dans l'eau distribuée.

PHOSPHORE
 L'eau distribuée est soumise à un traitement thermique. Le traitement thermique est un traitement physique pour éliminer les micro-organismes. Le contrôle du phosphore permet de vérifier l'absence de produits chimiques dans l'eau distribuée.

PHOSPHORE
 L'eau distribuée est soumise à un traitement thermique. Le traitement thermique est un traitement physique pour éliminer les micro-organismes. Le contrôle du phosphore permet de vérifier l'absence de produits chimiques dans l'eau distribuée.

ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU

PHOSPHORE
 L'eau distribuée est soumise à un traitement thermique. Le traitement thermique est un traitement physique pour éliminer les micro-organismes. Le contrôle du phosphore permet de vérifier l'absence de produits chimiques dans l'eau distribuée.

100 % de conformité
 0,1 mg/l

Constatation globale de la qualité de l'eau distribuée : l'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE FATINES

Conclusion sanitaire **Indicateur global de qualité**

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

L'absence de pollution chimique
 C. Eau de qualité excellente
 D. Eau de qualité bonne

Qualité chimique

Les analyses ont été réalisées par un Laboratoire Agréé de l'ARS. Les résultats sont conformes aux normes de l'ARS.

Les analyses ont été réalisées par un Laboratoire Agréé de l'ARS. Les résultats sont conformes aux normes de l'ARS.

Les analyses ont été réalisées par un Laboratoire Agréé de l'ARS. Les résultats sont conformes aux normes de l'ARS.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Présence de bactéries coliformes fécales, coliformes totaux et entérocoques.	Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 100 % Valeur max : 0 A/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité
Présence de nitrates, nitrites et ammoniac, des nitrates et nitrites.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur max : 0 mg/L
ESTRADIOL ET HÉTÉRORÉMOBILISÉS	A Très bonne qualité
La teneur "potable" en pesticides est inférieure de 10 fois à la limite de 100 µg/L.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 471 Valeur max : 0 microgramme/L

Qualité physique

Les analyses ont été réalisées par un Laboratoire Agréé de l'ARS. Les résultats sont conformes aux normes de l'ARS.

Les analyses ont été réalisées par un Laboratoire Agréé de l'ARS. Les résultats sont conformes aux normes de l'ARS.

Les analyses ont été réalisées par un Laboratoire Agréé de l'ARS. Les résultats sont conformes aux normes de l'ARS.

TRICHLOROÉTHYLÈNE	A Très bonne qualité
Présence de trichloroéthylène, perchloroéthylène et tetrachloroéthylène.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,3 microgramme/L Valeur max : 0,5 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
CHLORURE	Très bon
Présence de chlorure, sulfate et nitrate.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 21,8 mg/L Valeur max : 31,2 mg/L

Qualité organoleptique

Les analyses ont été réalisées par un Laboratoire Agréé de l'ARS. Les résultats sont conformes aux normes de l'ARS.

Notes à l'attention des abonnés :

Direction de la Santé Publique et Environnementale - Pôle Eau Distribuée - 17 000 Cholet - France - 02 41 70 47 00

<http://www.guyane.gouv.fr>



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE MULSANNE

Contrôle sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA GRANDE BRÛSSE ET LA GRANDE BRÛSSE ET L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau produite par l'usine de Saint-Mars-d'Outillé fait l'objet d'un traitement de déminéralisation, neutralisation et désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (MULSANNE, BUAUDON), soit 8728 personnes. Le responsable des installations est « LE MANS METROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LE MANS METROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

- ### Quelques conseils
- BOUILLON** : Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
 - HAIR** : Dans les habitats équipés de tuyaux en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 - CHANGEMENTS** : Signalez à votre distributeur d'eau les modifications sur la facture ou les changements de couleur ou de goût de l'eau distribuée.
 - BOISSON CHAUDE** : Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un accumulateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau de réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.comptabilite.compt.com

024 11 024 70
 02 49 10 87 90

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 95 % Valeur maxi : 1 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nouveau-nés et femmes enceintes).		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 4,10 mg/L Valeur maxi : 4,8 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,1 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur maximale prescrite à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 421 Valeur maxi : 0 microgramme/L
TRICHALOPÉTHANES	A	Très bonne qualité
Les trichalopéthanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,658 microgramme/L Valeur maxi : 0,9 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°F). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est estariante. Une eau trop dure (sans calcium) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 23,5 °F Valeur maxi : 24,2 °F

L'indicateur global de qualité prend en compte les 39 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'un suivi de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Ce résultat de contrôle est paramètre de qualité des eaux distribuées, ou des points de contrôle, dans la mesure où il ne s'est pas reproduit sur la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Desormes - 4202 MULSANNE
<http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr> 02 49 10 87 90 ars-pdl@ars.sante.fr



Vu pour être annexé à la délibération n° 46
 du Conseil Communautaire du 3 octobre 2024
 Pour la Directrice Générale empêchée
 l'Agent du Pôle des Assemblées